
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante et unième séance – Mardi 9 février 1999, à 20 h 30

Présidence de M. Daniel Pilly, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. André Hediger*, maire, *M. Pierre Muller*, vice-président, *M. Michel Rossetti*, conseiller administratif, *M^{me} Marie-Thérèse Bovier*, *M. Roberto Broggin*, *M^{me} Linda de Coulon*, *MM. Philip Grant*, *Pierre Huber*, *M^{me} Suzanne-Sophie Hurter*, *MM. André Kaplun*, *Gilbert Mouron*, *Jean-Pierre Oberholzer*, *M^{me} Christiane Olivier*, *MM. Bernard Paillard*, *Georges Queloz* et *M^{me} Arielle Wagenknecht*.

Assistent à la séance: *M. Alain Vaissade* et *M^{me} Jacqueline Burnand*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 27 janvier 1999, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 9 février et mercredi 10 février 1999, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Clause d'urgence sur la motion de MM. Guy Dossan, Robert Pattaroni et Pierre Reichenbach: «Plaine de Plainpalais: respect des décisions du Conseil municipal» (N° 384)¹.

M. Guy Dossan (R). Je crois que je vais être très bref, car il n'y aurait même pas besoin de démontrer l'urgence de traiter le sujet. Le Conseil municipal a pris des décisions après des heures de débats, puis le Conseil administratif s'est assis sur ces décisions. Cela fait déjà assez longtemps que l'on nous balade avec cette affaire, donc l'urgence me semble aller de soi.

M. Alain Marquet (Ve). Cette motion ne mérite pas autre chose qu'un classement vertical, dans la mesure où, avant de demander le respect des décisions du Conseil municipal, on aurait été bien inspiré de demander le respect des décisions du Conseil administratif, qui allaient parfaitement dans le sens que nous avons développé lors de la dernière séance à propos de ce sujet-là et qui rappelaient, et on va le faire encore une fois...

Le président. Veuillez traiter de l'urgence, Monsieur Marquet.

M. Alain Marquet. ...que le parking souterrain est là pour accueillir les voitures et qu'il n'y a donc pas urgence à traiter ce propos, vu que la décision a déjà été prise depuis longtemps et qu'il ne reste plus qu'à l'appliquer.

¹ Annoncée, 3100.

M. Pierre Reichenbach (L). Je dirai simplement – c'est ma touche magique – une fois de plus à M. Marquet que, s'il a été battu lors d'un vote, cela ne veut pas dire que le Conseil municipal l'a été! Je regrette que le Conseil administratif, régulièrement, et vous le verrez au sujet de deux ou trois objets à traiter ce soir, n'observe pas les décisions de ce Conseil. Je pense que notre crédibilité est en jeu. En outre, je vais vous dire que, du moment que les agents municipaux sont contestés et ridiculisés, je crois que notre Conseil a le droit d'avoir de toute urgence des explications.

M. Roger Deneys (S). En ce qui concerne l'urgence, je pense que, pour le moment, il n'y a pas d'urgence. Dans la mesure où on n'a pas décidé de supprimer complètement le stationnement en surface, on laisse un certain nombre de places et on peut voir ce que cela donne.

Mise aux voix, la clause d'urgence de la motion N° 384 est acceptée à la majorité (quelques oppositions).

Le président. L'urgence étant acceptée, cette motion sera traitée demain.

4. Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, en vue de l'approbation du plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit concernant l'ensemble du territoire de la Ville de Genève (plan 29010/21A) (N° 435).

En application de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) et de l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB), le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement a mis récemment à l'enquête publique un projet d'attribution des degrés de sensibilité au bruit pour l'ensemble du territoire cantonal.

L'enquête publique s'est terminée le 16 octobre 1998 et il incombe désormais aux communes d'exprimer un préavis sous forme de délibération, la procédure d'adoption étant similaire à celle des plans localisés de quartier.

Qu'est-ce qu'un plan d'attribution des degrés de sensibilités au bruit, quel est son rôle par rapport au cadastre du bruit et aux programmes d'assainissement?

Choix d'attribution en Ville de Genève

Le projet d'attribution repose sur des critères appliqués méthodiquement sur l'ensemble du territoire cantonal afin d'assurer une égalité de traitement entre cas similaires et une cohérence du résultat d'ensemble. Le critère déterminant est celui de l'affectation réelle ou souhaitée (résidentielle, mixte, industrielle, etc.), puis viennent dans l'ordre la charge sonore existante et la prise en compte de spécificités locales.

Les quatre degrés de sensibilité au bruit (DS) définis par l'article 43 OPB sont ainsi répartis:

1. DS I valeur limite d'immission le jour: 55 db(A)
la nuit : 45 db(A)

Un territoire aussi urbanisé que notre commune ne permet pas de créer des secteurs complètement isolés des rumeurs de la ville pour le repos ou la convalescence.

2. DS II valeur limite d'immission le jour: 60 db (A)
la nuit: 50 db (A)

Le degré de sensibilité II est attribué:

- 2.1 à l'ensemble des zones de construction destinées à l'habitation, soit les zones 4 et 5 (par ex. zone de villas entre Bourgogne et Soret);

- 2.2 aux secteurs destinés à l'habitation et protégés des grands axes routiers dans les secteurs déjà développés de la 3^e zone de développement (suite à l'adoption notamment de plans localisés de quartier, par ex. La Tourelle);
- 2.3 aux zones sportives et d'équipements publics sans nuisance et en situation calme (par ex. site de l'école Bourgogne-Soret);
- 2.4 aux terrains dont l'assiette correspond à l'implantation de bâtiments comportant des locaux à usage sensible au bruit situé dans la zone de verdure (par ex. bâtiments dans les parcs Mon-Repos et Perle du Lac). Ces attributions ponctuelles ne font pas l'objet d'une représentation sur plan;
- 2.5 à certains périmètres particuliers à vocation résidentielle et protégés des grands axes routiers dans les 3 premières zones de construction (par ex. Montchoisy).

- 3. DS III valeur limite d'immission le jour: 65 db (A)
la nuit: 55 db (A)

Le degré de sensibilité III est attribué:

- 3.1 aux zones de construction caractérisées par la mixité des affectations, soit les zones 1 (par ex. Vieille-Ville), 2 et 3, à l'exception du cas particulier décrit sous le point 2.5;
- 3.2 aux secteurs caractérisés par une mixité des affectations et/ou non protégés des grands axes routiers dans les secteurs déjà développés de la 3^e zone de développement (par ex. secteur Rieu - Krieg);
- 3.3 aux secteurs non développés de la 3^e zone de développement. Les futurs choix d'aménagement se traduiront par des plans d'affectation qui définiront les secteurs où l'attribution des degrés de sensibilité au bruit sera modifiée, notamment au profit de DS II pour des quartiers à vocation résidentielle et protégés des grands axes routiers (par ex. Mervelet en retrait des avenues Casai et Bouchet);
- 3.4 à des secteurs particuliers de la zone industrielle situés dans un contexte très urbain, à proximité de quartiers d'habitation (par ex. Hispano-Suiza);
- 3.5 aux zones sportives et destinées à l'équipement public avec nuisances (par ex. stade de Vessy).

- 4. DS IV valeur limite d'immission le jour: 70 db (A)
la nuit: 60 db (A)

Le degré de sensibilité IV est attribué aux zones industrielles, à l'exception des secteurs définis sous le point 3.4.

Résultats de l'enquête publique

Le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement communique que le projet a fait l'objet d'observations de portée générale de la part d'une dizaine d'associations, mais d'aucune observation de particulier en ville de Genève. Leur analyse a permis au département de confirmer les choix d'attribution pour la ville de Genève et d'apporter quelques corrections sur le reste du territoire cantonal.

Commentaire du Conseil administratif

Le Conseil administratif adhère aux choix d'attribution des degrés de sensibilité proposés par le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement réalisés en collaboration avec le Service municipal d'urbanisme. Les attributions proposées tiennent compte de la forte imbrication de l'habitat et du travail dans le milieu urbain et confirment une volonté de maintenir les conditions de cette mixité tout en encourageant une réduction des nuisances lorsque cela est possible. Ainsi, certains terrains de la zone industrielle sont classés en DS III plutôt qu'en DS IV étant donné la proximité des habitations. Là où des décisions d'aménagement sont en suspens (la 3^e zone de développement), le projet réserve l'avenir en laissant le soin aux plans d'affectations localisés de prévoir des dispositions plus contraignantes si elles se justifient.

Les attributions sont par ailleurs à la fois rigoureuses et réalistes. Rigoureuses, car les terrains situés dans des zones de construction destinées exclusivement à l'habitat sont classés systématiquement en DS II y compris le long des voies bruyantes. Elles sont également réalistes car ces bordures de voies sont classées en DS III si elles sont situées dans une zone de construction où la mixité des affectations est admise. Une vision plus «résidentielle» ou plus idéaliste de la ville pourrait avoir des conséquences fâcheuses pour les collectivités publiques. Elle augmenterait en effet l'ampleur du réseau des routes à assainir, estimé par le Service cantonal d'écotoxicologie à 70 km pour la seule ville de Genève sur la base des attributions proposées par le projet, ainsi que le nombre d'immeubles où des travaux d'isolation acoustique devraient être entrepris.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à adopter le projet d'arrêté suivant:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la loi fédérale sur la protection de l'environnement du 7 octobre 1983 (LPE) et les articles 43 et 44 de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit du 15 décembre 1986 (OPB);

vu la demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – De donner un préavis favorable au plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit concernant l'ensemble du territoire de la Ville de Genève (plan N° 29010/21A).

Préconsultation

M. Alain Marquet (Ve). Je ne vous apprendrai rien en vous disant que nous, les Verts, sommes particulièrement sensibles à tout ce qui concerne la mise en place et le respect de l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB). C'est un cheval de bataille que nous montons régulièrement, car nous sommes depuis longtemps conscients des dommages que peut causer le bruit sous les nombreuses formes qu'il prend dans notre environnement urbain.

Aussi, c'est avec une attention toute particulière que nous avons étudié la proposition N° 435 présentée par le Conseil administratif. En tant que venant de la plus importante commune de notre canton, le signe que cette assemblée donnera au Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement devrait être pris en compte. Nous ne devons pas manquer cette occasion de répéter fermement certains principes connus qui animent notre action en matière de diminution de la pollution due au bruit. A ce titre, nous devons relever certains points de l'objet proposé ce soir à notre délibération.

Tout d'abord, il faut redire que l'application de ces directives fédérales est une nécessité pour la santé publique. Ce n'est pas moins d'un quart de la population genevoise qui est soumis actuellement à des niveaux sonores trop élevés et, même si cette perception est forcément subjective, c'est plus de 90% de la population genevoise qui considère que le bruit est parmi les nuisances les plus perturbantes. Les raisons en sont non seulement la forte densification de notre territoire, mais surtout le taux record de motorisation de l'environnement où nous vivons. Cette motorisation, qui apparaissait encore, il y a peu, comme une forme de libération par l'hypermobilité des personnes, est devenue au fil des années, des études et des bilans de santé de la population une nuisance énorme contre laquelle nous devons nous mobiliser, afin de la diminuer dans une proportion importante.

Je parlais tantôt de santé publique. Il faut savoir que 1 à 3% des infarctus seraient dus au bruit, que les troubles du sommeil sont une pathologie atteignant de plus en plus de personnes. Il est également utile de se souvenir qu'il y a actuellement deux procédures en cours. D'une part, il y a celle du programme d'assainissement des voies publiques du canton, dont les deux tiers se trouvent en ville. Ce programme est dirigé par le DIAE (Département de l'intérieur, de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie) de notre magistrat Vert au Conseil d'Etat, dont le bras de planification et d'amélioration de la qualité de l'air est Ecotox. La deuxième procédure en cours est la proposition du DAEL (Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement) sur l'attribution des degrés de sensibilité au bruit, qui, manifestement, pose un problème, car le DAEL a, à nos yeux, trop systématiquement choisi le degré III pour la ville, dans des quartiers comportant des logements. J'en veux pour exemple l'attribution de ce

degré III à des zones comme Châtelaine ou Vieusseux, qui ne sont pratiquement constituées que de logements et de leurs infrastructures connexes, comme les écoles ou maisons de retraite. En tout cas, pas d'industries, même moyennement gênantes, qui pourraient justifier le degré III. Le degré III n'aurait dû, à nos yeux, être appliqué que pour les grandes voies de circulation, comme la coordination transport en avait émis le vœu.

Ainsi, ce bref tour d'horizon vous montrera que, en l'état, la proposition du Conseil administratif ne nous satisfait pas totalement et je m'en explique. Elle se contente, et c'est très regrettable à nos yeux, de photographier un état des lieux en promettant que tout sera fait pour ne plus dépasser les niveaux actuellement constatés. Cela est totalement insuffisant, parce que justement, comme je l'ai dit tout à l'heure, la situation actuelle est déjà insupportable et dangereuse pour la population. Il importe donc de soutenir et d'encourager toutes les mesures découlant de choix qui ont déjà été faits et qui n'attendent plus que le bon vouloir de certains politiques trop frileux pour entrer en application. Je veux parler tant du plan directeur cantonal que de C 2000 ou TC 2005 qui, s'ils étaient appliqués de façon volontariste aboutiraient à une nette amélioration de la situation. Une recherche genevoise avait démontré, il y a quelques années, que la mise en zone de 30 km/h permet de diminuer de 5 dB le bruit ambiant et qu'une réduction de 50% du trafic équivaut, elle, à une diminution de 10 dB. Non seulement ces mesures ne sont pas appliquées, mais, de rues marchandes en parkings sauvages sur la plaine de Plainpalais ou ailleurs, de concertations en compromis et de compromis en compromission, on aboutit, au lieu de la diminution de 30% du trafic annoncée dans les divers projets concernant la circulation, à une augmentation qui atteint parfois 15% sur certains axes. Face à l'usage égoïste de la voiture, le civisme s'érode et la pollution rend sourd.

M. Jean-Luc Persoz (L). Ce n'est pas la pollution qui rend sourd!

M. Alain Marquet. C'est bien, tu connais tes classiques... Dans le document qui nous a été remis, nous pouvons trouver également 24 mesures pour intervenir sur le bruit. Cependant, je tiens à vous rendre attentifs au fait que ces 24 mesures ne font pas partie de l'objet qui nous est soumis; elles ne sont qu'une annexe de suggestions et ne sont pas liées à la proposition N° 435. On peut toutefois se pencher sur leur contenu. Nous constaterons alors que parmi les 24 mesures à prendre pour remédier à cette pollution, il est question d'informer, de sensibiliser les conducteurs sur les possibilités de conduite moins bruyante ou l'usage de pneumatiques dits «verts». Est-il utile de vous préciser que nous ne nous reconnaissons pas dans ce vert-là? Il est même question de renforcer le contrôle des véhicules. A notre avis, et sans être des spécialistes, on relèvera quand même sans

peine que 90%, voire plus, du parc automobile est en très bon état. Il est aussi question de créer des écrans antibruit. On voit tout de suite les possibilités d'exploitation et l'esthétique d'une telle piste à la rue des Deux-Ponts, par exemple. Il est aussi évoqué, dans ces 24 mesures, d'intervenir sur le revêtement de la chaussée. Il faut rappeler que l'OPB est un des deux volets de l'assainissement, qu'elle est également liée aux directives de l'OPAir et qu'il serait ridicule de ne vouloir honorer, par des interventions coûteuses, qu'une seule des obligations d'assainissement, le bruit en l'occurrence.

Heureusement, certaines mesures s'attaquent à la pollution elle-même en amont, et celles-ci reçoivent un accueil favorable de notre groupe. Car, à nos yeux, la seule intervention verte auprès des automobilistes consistera à leur suggérer le transfert du moyen de locomotion, ou transfert modal, et à les y inciter par diverses interventions sur les voies de circulation permettant de modérer et de réduire le trafic.

Je vous ferai grâce des autres mesures figurant parmi les 24, qui ne sont, je vous le rappelle, qu'une annexe non contraignante à la présente proposition.

Par conséquent, nous ne saurions nous contenter de ce simple état des lieux. Nous devons montrer notre volonté d'aller plus loin et nous exigeons la poursuite de l'application de toutes les mesures prises en amont, qui permettront de faire en sorte que nulle part dans la ville des niveaux supérieurs à 60 dB ne puissent plus jamais être atteints. Nous souhaitons donc que tous les seuils proposés, tant dans les documents que dans le plan de la Ville de Genève, soient abaissés d'un cran, afin que les valeurs à respecter soient de 60 dB le jour et de 50 dB la nuit, en étant conscient que la première de ces limites était déjà considérée, par le rapport N° 301 de l'Agence nationale américaine pour la protection de l'environnement, comme représentant une gêne lors d'une conversation, et la seconde comme ayant une influence profonde sur le sommeil. Nous devons donc favoriser les interventions à la source du bruit, par exemple, sur la circulation des véhicules bruyants, notamment les véhicules de livraison qui, pour le moment, ne font l'objet d'aucune attention particulière. Je ne souhaite pas que les déménagements ou les livraisons d'objets encombrants se fassent en pousse-pousse, mais je souhaite relancer la proposition que j'avais faite, il y a quelques années, de voir se mettre en place un système urbain de livraisons que j'avais appelé le «cargo tram». Cela permettrait d'ailleurs de diminuer autant le bruit que les particules toxiques émises par les moteurs diesel qui équiperont le plus souvent ces véhicules.

Nécessité sanitaire, disais-je tout à l'heure, mais aussi nécessité financière, car, sans ces mesures de limitation des émissions, notre collectivité risque de glisser encore davantage vers les abysses du déficit budgétaire qui nous menace si nous ne privilégions pas cette option. Le seul assainissement des tronçons les plus bruyants, si l'on choisit, par exemple, l'option désastreuse de l'isolation pho-

nique des façades, telle qu'elle est aussi proposée dans les 24 mesures, aboutirait à une facture totale de 130 millions de francs, dont 46 millions, soit à peu près l'équivalent de notre déficit, entièrement à la charge de la Ville de Genève, et cela pour le seul traitement des façades d'immeubles dont les occupants sont soumis à des valeurs supérieures aux valeurs d'alarme. Resterait après cela à intervenir encore sur les 210 hectares de façades où les valeurs d'immissions dépassent le degré III. Là aussi, la facture serait pharaonique et nous n'aurions pas les moyens de l'honorer.

Pour toutes les raisons assez techniques que je viens d'évoquer, les Verts souhaitent que l'option de l'intervention à la source du bruit soit privilégiée et que ce choix soit explicitement énoncé dans notre prise de position sur l'objet N° 435. Nous souhaitons également qu'il soit formulé, dans les conditions mises par la Ville à l'approbation de ce plan d'attribution, que tous les degrés doivent être ramenés à 60, respectivement 50 dB pour le jour et la nuit dans les zones comportant des lieux d'habitat ou toutes sortes d'installations. Ainsi, nous montrerons que nous ne sommes pas indifférents, tant à l'état de santé de la population que des finances publiques; que nous prenons réellement en compte les préoccupations en matière d'environnement et de protection contre les nuisances et que nous avons vraiment la volonté de voir la ville devenir sinon un havre de paix, du moins un lieu de vie harmonieux, où il ne soit pas besoin de hurler pour se faire entendre ni de fenêtres doubles, triples ou quadruple pour assurer l'isolation phonique des lieux d'habitation. Monsieur, le président, je vous remercie.

M. Pierre Reichenbach (L). Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, que dire après le réquisitoire de notre collègue Marquet? Réquisitoire un peu Vert, il est vrai.

Je dirai que les libéraux, qui ont du cœur et de la raison, qui aiment leur ville, souhaitent le renvoi – sans grand débat en séance plénière, le grand débat se fera en commission – de cette proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Je ne suis pas frileux, nous ne sommes pas frileux et nous habitons tous en ville. Je dirai, à l'instar de M. Marquet, connaissant un peu les courbes d'exponentiabilité des mesures de bruit, que la nuit je préfère pas de bruit du tout ou au maximum 35 dB (A). Le débat continuera en commission. Merci.

M. Guy Valance (AdG). A l'évidence, M. Marquet a raison, sur le fond naturellement. Mais il est vrai que la forme employée a une coloration plutôt dogmatique que verte, voire parfois même assez incompréhensible.

Je dirais, Mesdames et Messieurs, que j'ai eu la chance d'assister aux travaux, dirigés par M. Levental, du Service cantonal d'écotoxicologie: cela a représenté une réflexion et un travail immenses que de créer ce cadastre du bruit. Ce service a produit un instrument absolument utile et tout à fait performant. Cela nous permet, aujourd'hui, d'avoir rue par rue, immeuble par immeuble, des degrés de sensibilisation du bruit tout à fait clairs et donc de pouvoir mettre en place – et nous souhaitons le faire le plus rapidement possible – une législation qui soit conforme, naturellement, aux normes fédérales l'OPAir.

Alors, dans un souci de pragmatisme, d'efficacité, je propose, Mesdames et Messieurs, que nous puissions – puisqu'il s'agit de donner un préavis au Canton, comme toutes les communes vont être invitées à le faire – voter immédiatement cette proposition, la voter sur le siège et ne pas la renvoyer en commission. Naturellement, si elle est renvoyée en commission, nous l'étudierons, mais, dans un souci d'efficacité, Mesdames et Messieurs – les habitants l'attendent – votons ce préavis favorable et faisons confiance au gouvernement cantonal pour mettre en place une législation efficace, compte tenu du remarquable travail d'Ecotox.

Le président. Comme plus personne ne demande la parole et que M. Valance a demandé de voter cette proposition sur le siège, je mets aux voix la discussion immédiate.

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée par 22 oui contre 21 non.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'article unique de l'arrêté est mis aux voix; il est refusé par 21 non contre 20 oui (1 abstention).

Le président. Manifestement, le tiers de l'assemblée demande un troisième débat. Ce dernier aura lieu demain.

5. Proposition du Conseil administratif en vue du bouclement de deux comptes d'équipement terminés, sans demande de crédit complémentaire, concernant les compagnies de sapeurs-pompiers volontaires (N° 438).

Préambule

Conformément aux règles de l'administration municipale relatives à la gestion et aux bouclements des crédits d'investissement, nous présentons à votre Conseil le décompte final de deux crédits d'équipements qui furent alloués aux compagnies de sapeurs-pompiers volontaires.

1. PFQ 73.14 - Renouvellement des fourgons

Opération terminée en janvier 1996.

Fourgons mis à disposition des compagnies en juin 1995.

Véhicules immatriculés le 12.6.1995.

Crédit selon proposition N° 232 A voté le 18.1.1994

par le Conseil municipal

Dépenses

Recette vente de 2 fourgons à des récupérateurs

Solde

1 ancien fourgon a été conservé par le musée

Fr.

764 000,00

766 000,00

2 000,00

0,00

2. PFQ 73.18 - Renouvellement de 4 fourgons

Opération terminée le 12.2.1996

Véhicules immatriculés et mis en service en décembre 1996

Crédit selon proposition N° 12 A voté par

le Conseil municipal le 5.12.1995

Dépenses

Vente de 2 anciens fourgons

Solde positif

807 000,00

806 883,55

2 500,00

2 616,45

Explication

La présente proposition de bouclement de comptes termine le renouvellement des 8 fourgons de compagnies de sapeurs-pompiers volontaires et laisse un solde non dépensé de 2616,45 francs.

Conclusion

Au bénéfice des explications qui précèdent, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à voter le projet d'arrêté suivant:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – Les crédits susmentionnés sont bouclés, sans demande de crédit complémentaire.

Le président. Je vous informe que le Conseil administratif a demandé la discussion immédiate pour cet objet.

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée sans opposition (2 abstentions).

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'article unique de l'arrêté est mis aux voix; il est accepté sans opposition (quelques abstentions).

L'arrêté est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – Les crédits susmentionnés sont bouclés, sans demande de crédit complémentaire.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

6. Proposition du Conseil administratif en vue du boucllement de divers crédits d'équipement terminés, sans demande de crédit complémentaire, concernant le Service d'incendie et de secours (N° 439).

Préambule

Conformément aux règles de l'administration municipale relatives à la gestion et au boucllement des crédits d'investissement, nous présentons à votre Conseil le décompte final de trois crédits d'équipement et de construction qui furent alloués au Service d'incendie et de secours.

La présente proposition se rapporte à des boucllements de crédits dont les dépenses nettes sont inférieures aux montants votés. Le total des crédits est de 6 301 500 francs et les sommes non dépensées représentent 428 338,24 francs.

1. PFQ 73.99 - Modernisation du parc des véhicules

Opération terminée en 1991.

Crédit selon proposition N° 50 voté le 29.3.1988

par le Conseil municipal

et complément N° 323 A voté le 30.10.1990

Fr.

3 065 000,00

131 000,00

3 196 000,00

Recettes: vente de véhicules

284 000,00

Dépenses

3 470 457,00

Solde positif

9 543,00

Remarque: L'ensemble du programme a été réalisé selon proposition N° 50 et le complément N° 323 A.

2. PFQ 73.16 - Renouvellement du parc des véhicules (1994-1997)

Opération terminée en 1998.

Crédit selon proposition N° 238 A

voté le 18.1.1994 par le Conseil municipal

Fr.

2 270 000,00

	Prévu	Réalisé
Containers + remorque	80 000,00	89 645,05
2 ambulances	330 000,00	321 565,00
1 fourgon de transport	70 000,00	57 000,00
1 tracteur container	340 000,00	321 600,00
2 fourgons pompe-tonne	994 000,00	1 029 200,00
7 Opel	225 000,00	199 000,00
2 fourgons pionniers	500 000,00	517 761,60
1 Opel (accident)	0,00	6 343,45

2 539 000,00 2 542 115,10 2 542 116,00

Vente de véhicules	275 000,00	280 093,90	280 093,90
Solde réel d'acquisition			7 977,90
Solde crédit acquisition véhicules (virement compte de bilan)			416 969,80
Remboursement ajustement TVA			4 247,35
Solde du compte			<u>429 195,05</u>

Explication:

Le programme prévu a été réalisé à l'exception d'une voiture Opel (C77) que nous avons conservé, mais nous avons dû payer 6343,45 francs pour obtenir une voiture neuve suite à un accident, destruction totale la 2^e année de sa mise en circulation.

L'ensemble des ventes prévues n'a pas été réalisé. Deux ambulances sont prévues pour l'Albanie. Un pionnier léger a été remis à Conakry et l'autre est utilisé pour ses pièces par le SIS.

Par rapport aux prévisions, les ventes ont été inférieures de 30 000 francs.

Le solde du fonds d'équipement supprimé par le Conseil municipal a été versé sur ce compte soit 416 969,80 francs.

Le solde positif de ce compte doit venir en amortissement extraordinaire afin de boucler l'opération 1994-1997

3. *PFQ 73.15 - Remise en état du réseau des hydrantes souterraines*
Opération terminée en 1998.

Crédit selon proposition N° 335 A	Fr.
voté le 13.9.1994 par le Conseil municipal	835 500,00
Dépenses SIG + fournitures et main d'œuvre	263 000,45
Travaux génie civil (7 entreprises)	519 365,10
Intérêts intercalaires 1996 et 1997	<u>63 534,26</u>
Solde du compte	<u>- 10 399,81</u>

Le programme prévu a été réalisé.

Le dépassement de crédit est dû aux intérêts intercalaires non prévus lors de l'ouverture du crédit (instauré dès 1996).

Conclusion

Au bénéfice des explications qui précèdent, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à voter le projet d'arrêté suivant:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – Les crédits susmentionnés sont bouclés, sans demande de crédit complémentaire.

Le président. Je vous informe que pour cette proposition le Conseil administratif a également demandé la discussion immédiate.

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée sans opposition (quelques abstentions).

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'article unique de l'arrêté est mis aux voix; il est accepté sans opposition (quelques abstentions).

L'arrêté est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – Les crédits susmentionnés sont bouclés, sans demande de crédit complémentaire.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

7. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 999 000 francs destiné à la réfection complète de la piste d'athlétisme du centre sportif du Bout-du-Monde situé au 12, route de Vessy (N° 441).

Préambule

Cette piste, qui constitue le seul anneau de compétition de Genève, a été dotée, lors de sa construction en 1970, d'un premier revêtement synthétique refait en 1978 à l'occasion de la fête fédérale de gymnastique.

Elle a été réhabilitée en 1989 par le collage d'une peau en caoutchouc vulcanisé sur l'ancien revêtement ce qui a permis, à moindre frais, de prolonger d'une dizaine d'années sa durée de vie.

Exposé des motifs

Le stade d'athlétisme du Bout-du-Monde est constitué d'une zone de 19 100 m² comprenant:

- la piste d'athlétisme proprement dite d'une longueur de 400 mètres et comprenant 8 couloirs;
- une aire de lancer du disque;
- deux aires de lancer du poids;
- une aire de lancer du marteau;
- deux aires pour le saut en longueur et le triple saut;
- deux pistes de saut à la perche;
- une aire pour le lancer du javelot;
- deux emplacements pour le saut en hauteur.

Outre les entraînements des athlètes et les activités scolaires, d'importantes manifestations de portées régionale, nationale, voire internationale s'y déroulent régulièrement. Citons par exemple:

- une demi-finale de coupe d'Europe;
- le traditionnel meeting d'athlétisme «Athlética Genève»;
- les finales des championnats suisses interclubs;
- les championnats genevois ou suisses d'athlétisme;
- les concours romands du Satus;
- la coupe UBS 3000, etc.

A noter également que le Stade Genève a posé sa candidature pour l'organisation des championnats suisses individuels de l'an 2000.

Le revêtement actuel s'est avéré fragile et une usure supérieure à la moyenne a été constatée en raison de la fréquentation très importante enregistrée sur le centre sportif.

La situation ne cesse de se dégrader; des lais se décollent sur de grandes longueurs et des cloques de vapeur de grandes dimensions apparaissent aux premiers rayons de soleil succédant à une averse. Ces décollements et ces cloques présentent naturellement des risques pour les utilisateurs.

En raison de cette situation, on risque donc aujourd'hui l'annulation d'une compétition en fonction des conditions atmosphériques. De surcroît, la fédération d'athlétisme pourrait retirer l'homologation de compétition de cet anneau, ce qui constituerait une catastrophe pour les milieux sportifs concernés.

Les réparations effectuées au fil du temps ont permis de ralentir la dégradation de ce revêtement. Toutefois, ces interventions de plus en plus conséquentes avec les années ont atteint leurs limites et pour retrouver une piste de qualité, il n'existe aujourd'hui plus d'autre solution que le remplacement complet du revêtement.

Caractéristiques de l'ouvrage et descriptif des travaux

1. Terrain

Les travaux prévus se rapportent aux surfaces de jeux ci-dessous. La situation actuelle du revêtement est la suivante:

- une piste d'athlétisme d'une surface de 4500 m² et d'une épaisseur moyenne de 18,5 millimètres;
- une piste de saut en longueur d'une surface de 460 m² et d'une épaisseur de 24 millimètres;
- deux demi-lunes d'une surface totale de 1840 m² et d'une épaisseur de 24 à 31,5 millimètres.

Sous-construction en enrobé bitumineux type HTM 16 et AB 4 d'une épaisseur de 6 à 9 cm.

Sous-couche en Tartan 3M, PU massif d'une épaisseur de 12 à 14 millimètres.
Couche «d'usure» en Mondo-Rubber, caoutchouc vulcanisé d'une épaisseur de 4 à 12 millimètres.

Le tout totalisant une surface de jeux de 6800 m².

2. Infrastructure et travaux préliminaires

Installation et création d'un accès de chantier.

3. *Piste d'athlétisme et aires de jeux*

Les travaux de rénovation prévus pour les surfaces de jeux sont les suivants:

- rabotage sur une épaisseur de 20 à 30 millimètres et évacuation du revêtement synthétique existant jusqu'au niveau de la sous-construction de la piste en enrobé bitumineux;
- transport et destruction dans un four à haute température (type Novartis ou Batrek) du revêtement;
- rabotage partiel, sur une épaisseur de 25 millimètres, de l'enrobé existant, y compris évacuation des déblais;
- fourniture et pose d'un nouvel enrobé type AB 6, étanche;
- nouveau revêtement sportif massif en caoutchouc EPDM comprenant une sous-couche de 9 millimètres d'épaisseur de teinte rouge et noire et une couche d'usure de 3 millimètres d'épaisseur de teinte rouge dito existant;
- application en deux couches d'un vernis antidérapant;
- marquage de la piste selon le règlement de l'IAAF et de la Fédération suisse d'athlétisme.

Choix écologiques

La sous-couche du revêtement actuel étant en mauvais état et contenant en moyenne plus de 160 mg/kg de mercure (selon l'analyse du 12 octobre 1998), la destruction de la totalité du revêtement (plus de 200 tonnes) a été retenue.

Les normes environnementales (ESSM 105 édition 1997 de Macolin) fixent un taux admissible de mercure de 1 mg/kg.

Estimation du coût

4 *Aménagements extérieurs*

42 Places de jeux et de sport

425		24 000	
	Installation de chantier	24 000	
429			1 835 000
	Dépose de l'ancien revêtement	46 000	
	Destruction du revêtement	672 000	
	Support du nouveau sol	226 000	
	Nouveau revêtement	820 000	
	Marquage et travaux divers	71 000	

496	Honoraires		69 000
	Ingénieur spécialisé (environ 5%)	69 000	
5	Frais secondaires et acomptes d'attente		40 000
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents, information, plaquette	5 000	
58	Compte d'attente pour divers et imprévus	35 000	
Sous-total I:			1 968 000
54	Financement à partir du début de l'année du vote du crédit, soit en principe le 1 ^{er} janvier		
	Intérêts intercalaires sur le crédit de construction		
	<u>$1\,968\,000 \times 4,75 \times 3$</u>		11 685
	2 x 12		
	Fonds municipal d'art contemporain		19 315
	1% du sous-total I	19 315	
Sous-total II:			1 999 000

Validité des coûts

Les prix indiqués sont ceux du mois de novembre 1998 et ne comprennent aucune variation.

Prix du m²

La surface totale remise en état est de 6698 m², ce qui donne un rapport moyen de 298,60 francs le m².

Sans la destruction de l'ancien revêtement, le rapport est de 198,20 francs le m².

Délais

Le délai référendaire écoulé, les travaux ne pouvant être réalisés que pendant la belle saison, pourront démarrer trois mois après le vote du Conseil municipal, mais au plus tôt en été 1999 et dureront environ deux mois selon les conditions climatiques rencontrées. Le stade sera rendu aux utilisateurs en automne 1999.

Plan financier quadriennal (PFQ)

Cet objet est prévu sous le N° 50.53 du 17^e plan financier quadriennal 1998-2001 pour un montant de 2 000 000 de francs.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

Cette réalisation n'entraînera pas de dépense d'exploitation supplémentaire. Quant à la charge financière annuelle comprenant les intérêts au taux de 4,75% et l'amortissement de 20 annuités, elle se montera à 157 000 francs.

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire du crédit de construction est le Service des bâtiments et le service bénéficiaire est le Service des sports.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 999 000 francs destiné à la réfection de la piste d'athlétisme du centre sportif du Bout-du-Monde situé au 12, route de Vessy.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 999 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 19 315 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds municipal d'art contemporain institué par l'arrêté du Conseil municipal du 10 février 1950.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la date de mise en exploitation, soit de 2000 à 2019.

Annexe: plan de situation.

Préconsultation

M. Guy Dossan (R). Le groupe radical ne s'opposera bien évidemment pas au renvoi de cette proposition ainsi que de la suivante à la commission des sports. Il est cependant légèrement surpris, et c'est un euphémisme, de la manière dont ces deux crédits nous sont présentés.

En effet, si ces travaux sont si urgents – si l'on en croit ce que l'on nous dit dans ces deux propositions, puisque je lie les propositions N^{os} 441 et 442 – alors pourquoi nous présenter ces deux propositions seulement aujourd'hui? Pour pouvoir exécuter les travaux pendant la belle saison, la commission et les rapporteurs devront travailler à toute vapeur, sans quoi les travaux seront reportés à l'an prochain.

Je ne m'allongerai pas longtemps non plus sur la présentation de ces deux propositions. Les prix sont de novembre 1998, nous dit-on, mais il a fallu trois mois pour nous présenter ces documents, distribués après l'ordre du jour, sans même être imprimés normalement, soit deux fois 4 pages A4, recto verso, dans lesquelles on peut observer une application absolument parfaite de la fonction copier/coller. Alors, de qui se moque-t-on?

Le groupe radical est en tout cas absolument certain d'une chose: s'il n'y avait pas une échéance capitale au début de mai pour le magistrat délégué aux sports, la réfection des pistes serait très probablement restée encore quelque temps dans les tiroirs. Ces propositions ne sont donc qu'électoralistes, ce qui est extrêmement fâcheux, et augure assez mal des prochaines séances plénières qui précéderont les élections administratives. Que va-t-on, en effet, nous sortir des tiroirs d'ici le dimanche 2 mai? Dans ces deux propositions, le sport n'est qu'un alibi. Ce qui est primordial, ce n'est pas, en effet, les travaux ou le confort des sportifs, mais plus simplement de rallier les voix des milieux de l'athlétisme. La réfection des pistes est donc ici secondaire; elle permettra peut-être au magistrat de lui assurer justement la possibilité d'effectuer un nouveau tour de piste.

Le groupe radical ne pouvait donc renvoyer simplement ces propositions en commission sans rien dire et, surtout, sans dénoncer cette manœuvre électoraliste particulièrement évidente. Nous espérons surtout que les milieux sportifs ne seront pas dupes du rôle que certains souhaitent leur voir jouer.

M. Robert Pattaroni (DC). Nous déplorons l'absence du magistrat, dûment excusé pour des raisons sportives, nous l'avons bien entendu, mais nous voudrions dire d'ores et déjà, à propos de ces deux propositions, qu'elles nous paraissent quand même très audacieuses par rapport à la situation de ces deux stades.

Surtout, nous aimerions d'emblée – et nous le ferons maintenant, puisque nous avons voulu aborder la question – mettre ces deux propositions en parallèle avec la proposition relative à la construction d'une nouvelle salle de gym qui serait affectée aux gymnastes de haut niveau. Pourquoi ce rapprochement? Nous avons constaté que, si les deux propositions de réfection étaient acceptées, nous nous trouverions devant, d'une part, un crédit de 2 millions et, d'autre part, un autre crédit de 1,4 million de francs. Sans entrer dans le détail des postes, parce qu'une de mes collègues va intervenir tout à l'heure à ce propos, nous voyons que nous avons affaire à un crédit extrêmement important de pratiquement 3,5 millions de francs. En parallèle, nous voyons que nous voulons aussi construire une salle de très haut niveau pour un prix très élevé.

Par conséquent, l'intention du PDC est de renvoyer le tout en commission pour que cette dernière fasse le travail du magistrat, à savoir: qu'elle établisse des priorités et définisse si l'on a vraiment besoin de refaire ces pistes tout de suite ou si l'on ne peut pas attendre une année et, donc, si l'on ne peut pas faire une économie globale qui pourrait bénéficier à la construction de cette salle de gym pour gymnastes de haut niveau.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Il est des résolutions de juin 1997 auxquelles vous savez que les libéraux sont attachés. Une seule parmi celles-ci a échappé aux fourches caudines de la CADHER. Cette résolution consistait à prévoir que le Conseil administratif, en début de législature, ferait un seul lot de l'ensemble des crédits d'investissements qu'il intégrait dans son budget financier quadriennal d'investissements.

Non seulement cette résolution a été agréée par la CADHER, mais le Conseil administratif, très conscient que cette résolution ne poserait sans doute pas de problème, avait, en son temps, il y a de cela une petite année, procédé à la liste des investissements qu'il entendait réaliser à l'échéance, à tout le moins, de la fin de cette législature.

La commission des finances, notre Conseil municipal, ont examiné cette résolution; nous en avons retranché certains éléments et nous en avons ajouté d'autres que nous considérons être notre priorité. Ce faisant, nous avons clos l'exercice.

C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons pas souscrire à la déclaration de notre ami Dossan, lorsqu'il nous dit que la proposition présentée ce soir est essentiellement électoraliste. Quand il s'agit aujourd'hui de nous faire croire que l'on aurait peut-être oublié ces crédits, ou que la piste en Tartan se serait soudainement à ce point détériorée, nous, les libéraux, n'en croyons rien.

Cela dit, nous ne sommes pas aveugles et nous suggérons le renvoi en commission. Nous observons toutefois que le Conseil administratif paraît extrêmement pressé, puisqu'il nous dit que des travaux d'une durée de deux ans et demi pourront être achevés dans le courant de l'automne 1999. Une telle cadence ne correspond en tout cas pas au montant figurant au plan d'investissements lié au budget 1999 et, manifestement, s'agissant des dépenses 1999 liées à ces crédits, nous n'irons pas au-delà des crédits d'études. Cela doit être dit, parce qu'il n'est pas question de modifier le plan d'investissements, sauf à devoir renoncer à d'autres investissements. Or, nous tous ici avons des priorités: le Musée d'ethnographie, la rénovation de la salle de la Comédie, pour ne citer que ces deux exemples, et nous n'entendons pas que ces deux projets auxquels nous sommes tous ici particulièrement attachés soient immolés sur l'autel de la démagogie. C'est la raison pour laquelle, avec prudence et courtoisie à l'égard du Conseil administratif, les libéraux reverront cette proposition pour étude à la commission des sports et de la sécurité.

M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon (DC). C'est vrai qu'il est d'usage de dire, lorsque l'on agit avec prudence, que l'on agit en père de famille. Si l'on décide de renvoyer cet objet à la commission des sports et de la sécurité, c'est en mère de famille que je m'étonne, par exemple, que des devis qui nous sont proposés puissent être aussi exagérés. Je pense que notre travail de commissaires sera de demander des justifications, par exemple, pour une destruction du revêtement à hauteur de 672 000 francs. Je pense que ce sont des chiffres que nous devons retenir, lorsque l'on prétend faire faire des économies à nos concitoyens.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG). On a entendu plusieurs remarques qui ont peut-être déplu à certaines personnes. M. Pattaroni a parlé du rapport sur la salle de gymnastique, rapport qui sera soumis au Conseil demain. Je pense qu'il serait plus judicieux d'attendre aussi demain pour discuter des propositions N^{os} 441 et 442, car je suis persuadé que le magistrat pourrait apporter des réponses aux questions que nous nous posons.

Lors de notre caucus, j'ai entendu dire que l'on préparait ces propositions depuis un certain temps. Pourquoi ne les avons-nous reçues qu'au dernier moment? Personne, à part le magistrat, ne peut nous le dire. C'est pourquoi, Monsieur le président, je vous suggère de suspendre ces deux objets jusqu'à demain. Demain, le magistrat sera là, il pourra nous donner des explications et nous fournir des réponses claires, réponses qui contenteront peut-être un certain nombre de personnes, car, même après avoir écouté attentivement tout ce qui s'est dit, je serais incapable d'apporter un élément nouveau ou de donner des réponses qui

seraient peut-être tout à fait justifiées. Le fait de renvoyer ces deux objets à demain ne fera pas prendre un grand retard à la commission, car, même si elle siège jeudi, je ne pense pas qu'elle étudiera ces deux dossiers sur-le-champ et qu'elle résoudra le problème ce jour-là.

Le président. Je suis désolé, Monsieur Lyon, mais M. Hediger a demandé que soient renvoyés à demain non pas les propositions mais les rapports des commissions, c'est-à-dire les propositions définitives. Pour ce qui est du renvoi en commission des nouvelles propositions, il n'a pas demandé qu'il soit reporté à demain. Alors, comme on a commencé le débat, on ne va pas le faire deux fois. Monsieur Comte, vous avez la parole.

M. Alain Comte (AdG). Merci, Monsieur le président, c'est justement dans ce sens-là que je voulais intervenir. Il ne s'agit pas de trois projets liés, mais plutôt d'un rapport qui nous revient de commission pour la salle de gymnastique et de deux propositions qui sont soumises à un renvoi en commission.

Je suggère donc à ce Conseil de renvoyer maintenant ces deux propositions à la commission des sports et de la sécurité, et que le rapport sur la salle de gymnastique soit étudié demain.

Le président. Tout le monde parle d'un renvoi à la commission des sports et de la sécurité, mais, sur mon papier, il est indiqué que le Conseil administratif souhaiterait un envoi à la commission des travaux. Finalement, je mets aux voix ce qui est sorti de ce débat, c'est-à-dire un renvoi à la commission des sports et de la sécurité.

Mise aux voix, la proposition est prise en considération et son renvoi à la commission des sports et de la sécurité est accepté sans opposition (quelques abstentions).

8. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 399 200 francs destiné à la réfection du terrain synthétique et de l'anneau d'athlétisme du stade de Richemont sis au 64, route de Frontenex, parcelle 1657 (N° 442).

Préambule

Le stade de Richemont a été inauguré au printemps 1948 et a fait l'objet d'une reconstruction complète en 1984 par les architectes G. Taramasco et M. Fornalaz.

Les installations sportives sont composées d'un terrain de gazon synthétique de 6000 m² pour la pratique du hockey sur gazon ainsi que d'une piste d'athlétisme de 333,30 mètres de longueur comprenant quatre couloirs.

Cette piste est complétée d'aires de saut et de lancer du poids, le tout totalisant une surface «synthétique» réservée au sport d'environ 10 000 m². Toutes ces surfaces sont éclairées.

Outre les vestiaires nécessaires aux installations sportives, le stade comprend également un poste sanitaire de secours, un parking souterrain de 74 places et une petite buvette.

Exposé des motifs

Terrain synthétique

Le terrain synthétique réservé à la pratique du hockey sur gazon a une surface de 6000 m² et constitue le seul terrain à Genève pour la pratique de ce sport.

Le terrain de Richemont accueille les 10 équipes des Black Boys et les 9 équipes du Servette, sans compter l'école de hockey sur gazon du Servette.

Posé en 1984, il est arrivé en fin de vie malgré les nombreux efforts du Service des sports pour le maintenir en état. Les coutures ne résistent plus et les laines s'écartent les uns des autres, rendant la pratique du hockey aléatoire, voire dangereuse.

Aujourd'hui, au vu de l'état du revêtement, nous sommes proches de la perte de l'homologation et nous serions donc dans l'impossibilité d'y jouer des rencontres de LNA.

De récents articles de presse ont d'ailleurs évoqué cette hypothèse, ce qui serait catastrophique pour ce sport qui rencontre un grand succès.

Lors de la réfection, il conviendra également d'installer un arrosage automatique aujourd'hui exigé par la ligue suisse de hockey sur gazon.

Piste d'athlétisme

La piste d'athlétisme, d'une longueur de 333,30 mètres est composée de 4 couloirs, et est complétée par deux aires de saut en longueur, une de saut en hauteur, une dernière de saut à la perche ainsi qu'un emplacement de lancer du poids.

Ces installations sont principalement utilisées par les écoles lors des nombreuses journées sportives, par le club UGS ainsi que par des sportifs individuels.

Cet équipement est également arrivé en fin de vie. Le revêtement de l'anneau d'athlétisme a perdu toutes ses caractéristiques sur certaines zones et est devenu de ce fait impraticable. Par ailleurs, certaines de leurs parties peuvent même s'avérer dangereuses tant les surfaces sont dégradées.

Les couloirs souffrent de fissures, de retraits et le matériau se dégrade. Une partie des bordures en ciment est à refaire. L'état des aires de saut et de lancer n'est, ponctuellement, pas meilleur.

Seule une rénovation complète de ces installations permettra à nouveau de répondre aux besoins des athlètes qui ne disposent plus aujourd'hui que de la piste du Bout-du-Monde également très dégradée.

Caractéristiques de l'ouvrage et descriptif des travaux

1. Terrain

Les travaux prévus se rapportent aux surfaces de jeux ci-dessous et dont la situation actuelle des revêtements est la suivante:

- une surface de 6000 m² avec un revêtement en gazon synthétique non sablé pour la pratique du hockey sur terre;
- une surface de 2000 m² (piste d'athlétisme) avec un revêtement imperméable type Résisport PU-massif d'une épaisseur d'environ 13 mm;
- plusieurs surfaces d'un total de 2000 m² (demi-lune, pistes de saut et de lancer du poids) avec un revêtement perméable type Polysportbau, granulat monocouche de 14 mm.

2. Infrastructure et travaux préliminaires

Outre les travaux d'installations de chantier, il est prévu la réalisation d'une paroi antiracines sur une partie de la bordure extérieure de la piste d'athlétisme. La reprise de la sous-couche en enrobé est également prévue dans ce poste.

3. *Piste d'athlétisme, gazon synthétique*

Dépose et évacuation du revêtement existant et pose d'un nouveau gazon non sablé type DD-Sportilux HOCKEY avec une sous-couche souple de 10 mm d'épaisseur.

Marquage du terrain principal et de deux terrains pour les juniors.

4. *Clôtures*

Dépose partielle et repose d'une partie des grillages de protection antiballons. Pose d'un grillage renforcé derrière les buts.

5. *Arrosage*

Installation d'un système d'arrosage automatique conforme aux prescriptions de la ligue suisse de hockey permettant d'augmenter le confort d'utilisation et de diminuer le risque et la gravité des chutes.

6. *Piste d'athlétisme et aire de jeux*

Piste d'athlétisme

La sous-couche souple du revêtement existant, imperméable, est conservée. Seule la couche «d'usure» sera refaite.

- Ponçage de la surface afin de garantir un accrochage parfait avec le nouveau revêtement.
- Lavage à haute pression (500 bar).
- Reflâchage de diverses zones pour garantir une surface uniforme et permettre un écoulement parfait de l'eau.
- Resurfaçage de toute la surface (2000 m²) par application d'une nouvelle couche d'usure en polyuréthane et caoutchouc EPDM de couleur rouge d'une épaisseur totale de 6 mm.
- Application d'un vernis antidérapant.
- Marquage des diverses lignes.

Aires de jeux

Le revêtement (partiellement en bon état) des aires de jeux de type mono-couche poreux sera conservé.

Afin de prolonger la durée de vie de ce revêtement, les travaux prévus sont les suivants:

- ponctuellement, réfection complète du revêtement;

- lavage à haute pression (500 bar) de la totalité des 2000 m²;
- application d'un vernis antidérapant destiné à raffermir le revêtement afin de prolonger sa durée de vie.

Estimation du coût4 Aménagements extérieurs

42 places de jeux et de sport

425	Infrastructure et travaux préliminaires	59 000
-----	---	--------

	Installations de chantier	6 000
--	---------------------------	-------

	Réfection enrobé	23 000
--	------------------	--------

	Mur antiracines	12 000
--	-----------------	--------

	Equipements divers	18 000
--	--------------------	--------

426	Gazon synthétique	790 000
-----	-------------------	---------

	Travaux préparatoires	111 000
--	-----------------------	---------

	Repose gazon	679 000
--	--------------	---------

427	Clôtures	25 000
-----	----------	--------

428	Arrosage	59 000
-----	----------	--------

	Fouilles et travaux préparatoires	28 000
--	-----------------------------------	--------

	Arrosage	31 000
--	----------	--------

429	Piste d'athlétisme et aires de jeux	350 000
-----	-------------------------------------	---------

	Travaux préparatoires	27 000
--	-----------------------	--------

	Réfection aires de jeux	72 000
--	-------------------------	--------

	Réfection piste	251 000
--	-----------------	---------

496	Honoraires	69 000
-----	------------	--------

	Ingénieur spécialisé	69 000
--	----------------------	--------

5	Frais secondaires et acomptes d'attente	25 000
---	---	--------

52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents, information, plaquette	5 000
----	--	-------

58	Compte d'attente pour divers et imprévus	20 000
----	--	--------

Sous-total I:		1 377 000
---------------	--	-----------

54	Financement à partir du début de l'année du vote du crédit, soit en principe le 1 ^{er} janvier	
----	--	--

	Intérêts intercalaires sur le crédit de construction	
--	--	--

	<u>1 377 000 x 4.75 x 3</u>	
--	-----------------------------	--

	2 x 12	
--	--------	--

	Fonds municipal d'art contemporain	8 200
--	------------------------------------	-------

	1% du sous-total I	14 000
--	--------------------	--------

Sous-total II:		1399 200
----------------	--	----------

Validité des coûts

Les prix indiqués sont ceux du mois de novembre 1998 et ne comprennent aucune variation.

Prix du m²

La surface totale remise en état est de 10 000 m², ce qui donne un rapport moyen de 140 francs le m².

Délais

Le délai référendaire écoulé, les travaux ne pouvant être réalisés que pendant la belle saison, pourront démarrer trois mois après le vote du Conseil municipal, mais au plus tôt en été 1999 et dureront environ trois mois selon les conditions climatiques rencontrées. Le stade sera rendu aux utilisateurs en automne 1999.

Plan financier quadriennal (PFQ)

Cet objet est prévu sous le N° 50.45 du 17^e plan financier quadriennal 1998-2001 pour un montant de 1 400 000 francs.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

Cette réalisation n'entraînera pas de dépense d'exploitation supplémentaire. Quant à la charge financière annuelle comprenant les intérêts aux taux de 4,75% et l'amortissement de 15 annuités, elle se montera à 132 500 francs.

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire du crédit de construction est le Service des bâtiments et le service bénéficiaire est le Service des sports.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 399 200 francs destiné à la réfection du terrain synthétique et de l’anneau d’athlétisme du stade de Richemont sis au 64, route de Frontenex.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l’article premier au moyen de rescriptions, d’avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 399 200 francs.

Art. 3. – Un montant de 14 000 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l’article premier et attribué au Fonds municipal d’art contemporain institué par l’arrêté du Conseil municipal du 10 février 1950.

Art. 4. – La dépense prévue à l’article premier sera inscrite à l’actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 15 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l’année suivant la date de mise en exploitation, soit de 2000 à 2014.

Annexe: plan de situation.

La parole n'étant pas demandée en préconsultation, la proposition est prise en considération et son renvoi à la commission des sports et de la sécurité est accepté sans opposition (quelques abstentions).

9. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 100 000 francs, ramené à 50 000 francs, destiné à une prise de participation de la Ville de Genève dans l'augmentation du capital-actions de Swissmetro SA (N° 356 A)¹.

Rapporteur: M. Jean-Luc Persoz.

C'est sous les présidences de MM. Robert Pattaroni et Daniel Sormanni que la commission des finances s'est réunie les 26 mai et 8 décembre 1998 pour l'étude de cette proposition.

Plan du rapport

- I. Présentation de la société Swissmetro SA.
- II. Présentation du projet pilote Genève-Lausanne.
- III. Détail de la proposition.
- IV. Discussion et vote de la commission.

I. Présentation de la société Swissmetro SA

Imaginé par l'ingénieur suisse Rodolphe Nieth, Swissmetro est un projet de système de transport souterrain qui a pour objectif de relier les principales agglomérations et régions de Suisse. Ce projet est soutenu par les écoles polytechniques fédérales et le Département fédéral des transports. Son originalité est la mise en place d'une liaison Est-Ouest permettant à terme de relier Lyon à Munich, alors qu'un grand nombre des projets de transports européens sont orientés Nord-Sud.

Les spécificités techniques originales du projet comme la réalisation souterraine, le vide d'air dans le tunnel, la propulsion par moteur électrique linéaire et la sustentation magnétique représentent l'avantage de respecter l'environnement.

M. Philippe Pot, administrateur de Swissmetro, a précisé lors de son audition par la commission que Swissmetro répond à quatre préoccupations:

¹ «Mémorial 155^e année»: Proposition, 5282.

- faire face à l'augmentation prévisible de la mobilité;
- avoir un système suffisamment attractif pour transférer les usagers du trafic individuel vers le rail public;
- assurer la connexion du réseau ferroviaire suisse au réseau ferroviaire européen des trains à grande vitesse;
- développer un système respectueux de l'environnement. Sa conception (moteur électrique linéaire, sustentation magnétique et vide d'air partiel) lui permet de consommer peu d'énergie. De plus, situé en sous-sol, il n'impose pas de forte contrainte en matière d'aménagement et d'urbanisme.

II. Présentation du projet pilote Genève-Lausanne

C'est à la fin de 1997, après trois ans d'études approfondies, réalisées en collaboration avec des bureaux d'études, des entreprises et les deux écoles polytechniques fédérales, que Swissmetro SA a déposé une demande de concession pour un tronçon pilote reliant Genève à Lausanne.

La mise en exploitation du tronçon pilote est prévue en 2010. Les véhicules, d'une capacité de 200 places assises, relieront Genève à Lausanne en 12 minutes, avec une fréquence de 6 minutes en heures de pointe et de 12 minutes en heures creuses.

Le coût de ce tronçon pilote est estimé à 60 millions de francs par kilomètre soit un total de 3,5 milliards. Ce coût comprend l'étude et la construction des véhicules et des gares.

Les études de Swissmetro SA prévoient un prix de 16 francs pour une simple course entre Genève et Lausanne.

III. Détail de la proposition

C'est le 15 janvier 1997, lors d'une réunion entre des représentants de Swissmetro SA et une délégation du Conseil administratif de la Ville de Genève, que ce dernier a fait part de son accord de principe de participer au développement de ce projet.

Le 13 février 1998, le Conseil administratif a été sollicité par Swissmetro SA pour participer à l'augmentation de son capital-actions.

Il ne s'agit pas là d'une participation de la Ville de Genève au financement du tronçon pilote. Cette proposition ne concerne que la prise de participation au capital-actions de la société Swissmetro SA pour financer les études actuelles.

IV. Discussion et vote de la commission

Les événements récents ne poussent pas les commissaires à beaucoup d'enthousiasme lors de l'étude de cette proposition.

L'AdG est contre une prise de participation de la Ville de Genève dans cette société.

Le Parti radical propose, lui, une participation symbolique de 10 000 francs, confirmant ainsi le soutien de notre commune à ce projet.

Le Parti démocrate-chrétien propose, lui, une participation de 50 000 francs vu l'importance du projet.

Le Parti socialiste souligne que la Ville de Genève a un intérêt à ce que le projet avance et aboutisse et soutient la proposition à 50 000 francs. Il souligne qu'il est temps maintenant de définir des règles en matière d'investissement du patrimoine financier.

Le Parti des Verts, pour sa part, pense que notre collectivité sera mise à contribution lors de la construction du tronçon pilote et qu'une participation financière n'est pas souhaitable.

Le Parti libéral, enfin, se prononce en faveur d'un soutien à un audacieux projet technologique auquel la Ville de Genève se doit de participer.

La proposition d'une participation de 100 000 francs est refusée par 7 non (3 AdG, 1 S, 1 DC, 1 L, 1 R), 3 oui (1 S, 2 L) et 3 abstentions (1 S, 1 R, 1 L).

Une participation de 50 000 francs est acceptée par 7 oui (3 S, 1 DC, 3 L), 5 non (2 AdG, 2 R, 1 Ve) et 2 abstentions (1 AdG, 1 L).

C'est pourquoi la majorité de la commission des finances vous invite à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ AMENDÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

vu l'article 30, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 50 000 francs destiné à la participation au capital-actions de Swissmetro SA.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 50 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.

Annexe: Profil du tronçon pilote.

Premier débat

M. Guy Valance (AdG). Vous comprendrez qu'après les divers investissements tout à fait aventureux de la Ville de Genève, notamment dans l'aviation, nous soyons dans une situation un tout petit peu, comme qui dirait, «sur les pattes de derrière» par rapport à ce projet Swissmetro. D'autant que le rapport qui nous parvient de la commission des finances nous semble, pour un projet aussi ambitieux que celui-ci, relativement léger, notamment concernant les éventuelles potentialités et velléités de l'Etat de soutenir ce projet. En l'occurrence, on a l'impression que, finalement, on attend que la Ville démarre pour que l'Etat fasse ensuite, éventuellement, un geste.

Pour ce qui nous concerne, en l'état actuel, nous refuserons cette proposition d'ouverture d'un crédit de 100 000 francs qui nous semble absolument hasardeuse. Nous ne sommes pas contre le projet Swissmetro, qui est peut-être une idée intéressante. Cependant, de notre point de vue, le rapport qui nous est fourni est tout à fait insuffisant. Une étude infiniment plus approfondie est nécessaire avant de débloquer une somme pareille.

M. Daniel Sormanni, président de la commission des finances (S). Monsieur le président, vous direz à M. Valance de ma part que, s'il est vrai que le rapport ne donne pas beaucoup de détails, je peux l'assurer que la commission des finances a étudié cette proposition très sérieusement. Elle a auditionné bien évidemment les responsables de Swissmetro et elle a reçu tous les renseignements qu'elle souhaitait avoir. Malheureusement, ces renseignements ne se trouvent pas dans le rapport, et je peux comprendre que M. Valance reste un peu sur sa faim.

Vous lui direz également, Monsieur le président, que, lors du vote d'un certain crédit de participation dans le capital de Swiss World Airways, le Conseil municipal de la Ville de Genève, dans sa grande sagesse, a mis une condition. Cette condition n'a pas été remplie et, par conséquent, la Ville n'a pas dépensé un sou; elle n'a rien perdu dans cette aventure «avionesque», si je puis dire. Les propos de M. Valance sont donc faux.

En ce qui concerne la proposition elle-même, je peux aussi rassurer M. Valance. Un nombre important de collectivités publiques suisses ont investi de la même manière dans le capital-actions de Swissmetro. Ce projet est bon et constitue une façon de répondre à l'augmentation prévisible de la mobilité, sans encombrer les routes et en utilisant justement un système relativement ingénieux pour transférer les usagers du trafic individuel sur le rail – ou sur ce qu'on appelle le rail, puisque, en l'occurrence, il n'y en a plus. Swissmetro est un moyen de transport collectif assez écologique et respectueux de l'environnement.

Donc, c'est une des raisons pour lesquelles le groupe socialiste votera cette proposition qui n'est plus de 100 000, mais de 50 000 francs. Comme le précise le rapport, la commission des finances a estimé qu'elle ne devait pas faire autant que les autres collectivités publiques. L'Etat n'attend pas que la Ville se décide, il a déjà investi et, Monsieur le président, vous direz à M. Valance que l'Etat a déjà pris une participation de 100 000 francs dans Swissmetro. La Ville de Nyon a pris une participation de 25 000 francs. La Ville de Genève étant un peu plus importante que celle de Nyon, je pense qu'on doit faire un peu plus que celle-ci. Environ une trentaine de collectivités publiques suisses, communes et cantons, ont souscrit au capital-actions de Swissmetro. J'espère que ces informations répondront aux préoccupations de M. Valance.

Ce projet repose sur un bon concept et c'est la raison pour laquelle le Parti socialiste vous invite à voter une prise de participation dans le capital-actions de Swissmetro pour un montant de 50 000 francs.

M. Robert Pattaroni (DC). Je pense que notre parti pourrait tout à fait souscrire aux propos de M. Sormanni. Je voudrais maintenant ajouter quelques éléments.

Premièrement, je relève que nous nous trouvons constamment devant la situation de devoir prendre un risque. Finalement, je pense que, pour un parti politique qui se respecte, ne pas prendre de risque, c'est ne pas participer au jeu politique. C'est peut-être une option qui, probablement, correspond bien au point de vue de l'orateur de l'Alliance de gauche, puisque lui-même va donner l'exemple en se retirant du Conseil municipal. C'est ainsi, effectivement, que nous allons préparer la société de demain où, malheureusement, les problèmes nous sautent à la figure. Il y a dix ans, on ne parlait pas de chômage; aujourd'hui, il y en a. Il y a cent ans, l'avion n'apparaissait pas comme une menace et, il y a une année encore, nous ne pensions pas que nous serions envahis par les vélos.

Quant à notre parti, vous l'avez constaté, il est toujours au rendez-vous des défis. Il y a incontestablement un besoin pour une partie de la population, et cette partie peut se retrouver dans toutes les couches de la population, cela peut être des artistes, des écoliers, des footballeurs ou des syndicalistes, de se rendre rapidement d'un endroit à l'autre du pays, par exemple de Genève à Zurich pour un meeting, parce qu'il faut faire face à une menace du grand capital. Or quel est le moyen de transport écologique, ne polluant pas l'air et pouvant répondre à ce besoin? C'est le train. Cependant, le train, sur terre, nous le savons, présente quand même un certain nombre d'inconvénients. Il nous reste donc le train souterrain. Nous considérons qu'il y a plusieurs volets tout à fait progressistes concernant ce type de nouveaux moyens de transport et, par conséquent, nous

osons dire qu'en tant que collectivités publiques nous devons systématiquement prendre le risque de dire oui. Peut-être que l'on va encore se tromper, mais la progression de l'humanité, Monsieur le président, n'est-elle pas faite constamment d'erreurs et de succès? C'est notre conviction et nous encourageons tous ceux qui ici osent regarder l'avenir en face à dire simplement une fois de plus oui, en sachant qu'il y a un petit risque.

M. Guy Valance (AdG). M. Pattaroni a été de nouveau espiègle et cocasse, comme nous l'aimons. Son discours est néanmoins totalement archaïque, il est totalement en dehors de la réalité qui est celle de l'Alliance de gauche qui, comme vous le savez et comme vous l'avez relevé vous-même, est en passe de mourir, justement parce qu'il y a un très riche débat au sein de cette Alliance qui fait que les choses ne sont pas comme dans certains partis totalement coulées dans le bronze.

Cela dit, Mesdames et Messieurs, nous n'avons toujours pas eu de réponse quant à la participation de l'Etat de Genève sur ce projet Swissmetro. Et, je le répète, nous ne sommes pas des «Neinsager» frénétiques du progrès. Nous pensons qu'il faut investir de l'argent – et notamment pour la proposition suivante, qui parle d'un «Prix Borges», nous estimons qu'il est important d'investir dans la culture, Borges étant un écrivain de droite, mais un très grand écrivain – mais qu'il n'est pas forcément opportun aujourd'hui de continuer d'investir dans des Swiss World Airways ou dans des Swissmetro qui sont absolument aléatoires et qui, de surcroît, n'ont pas fait une démonstration absolument patente de leur utilité. Nous souhaitons vivement investir dans les chemins de fer et avoir des chemins de fer performants et bon marché. Est-il vraiment important, pour des délégués syndicaux qui vont lutter contre le grand capital, de naviguer sous terre de Genève à Zurich, à la vitesse grand V? Je ne le pense pas. Je pense que, dans le train, ils auront le temps de rencontrer leurs partenaires, à savoir les patrons que M. Pattaroni représente, pour être aussi archaïque que lui dans son langage, et de pouvoir enfin échanger quelques mots avec eux.

C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs, 100 000 ou 50 000 francs, en l'état, compte tenu de la frugalité de ce rapport, nous ne pouvons pas les accepter et nous refuserons cette proposition.

M. Michel Ducret (R). Pour répondre à l'interpellation du préopinant, je préciserai que l'Etat de Genève a déjà voté une participation au développement du concept Swissmetro. Il s'agit pour l'instant plus du développement d'un concept, du développement d'un système, du développement d'une technologie. C'est une recherche, plus que la mise en application de cette recherche.

En fait, Swissmetro, c'est Eurometro. Eurometro qui pourrait, en passant par Genève, relier Munich à Lyon, et qui, certes, ne fournit pas une réponse immédiate aux besoins de déplacement que le chemin de fer peut parfaitement assurer, notamment en transports internes à notre pays où les distances sont modestes et ne justifient pas un tel système, mais qui servirait bien plus à parer à l'inéluctable saturation à terme de l'espace aérien en Europe. En ce sens, Swissmetro a un avenir en tant qu'Eurometro; il a un avenir scientifique dans le monde et, en soutenant ce système, son développement, sa mise en place en tant que prototype, Genève prend une place prépondérante dans le développement d'un système de transport alternatif à l'avion, qui utilise des énergies fossiles, alors que Swissmetro utilisera des énergies renouvelables. En ce sens, c'est un projet intéressant et la participation demandée permettrait de poursuivre un développement scientifique extrêmement motivant.

Cela étant, puisque le préopinant a également parlé de la proposition suivante de l'ordre du jour, j'aimerais dire que le groupe radical, au-delà de l'intérêt qu'il peut avoir pour le Swissmetro, estime aussi que, pour les citoyens de Genève, de cette ville, de ce canton, il est parfois plus important de savoir destiner une petite somme à ce qui représente la vie et l'avenir, plutôt qu'à des pierres tombales. C'est le choix politique des radicaux.

M. Jean-Luc Persoz, rapporteur (L). Historiquement, si la Suisse n'avait pas eu le courage, au début du siècle, de développer le réseau de chemins de fer que l'on connaît actuellement, on aurait peut-être raté le défi technologique du XX^e siècle. Le projet de Swissmetro m'intéresse, parce qu'il s'agit d'un défi technologique et que, manifestement, sur un projet tel que celui-ci, qui s'appelle Swissmetro, nous, les Suisses, détenons un coup d'avance, en tous les cas sur ce concept de transport.

Cela étant, pour répondre à M. Valance, alors qu'il avait été décidé en commission de ne pas épiloguer sur la participation des autres collectivités, et c'est la raison pour laquelle cela ne figure pas dans le rapport, je précise que l'Etat de Genève participe à hauteur de 100 000 francs; l'Etat de Vaud à hauteur de 10 000 francs et que plusieurs communes au sein du canton de Vaud, notamment la Ville de Lausanne, participent aussi; pour sa part, la commune de Nyon versera 20 000 francs.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). J'interviens, parce que je ne peux pas laisser passer sans autre l'expression d'«indigence du rapport». Il est effectivement relativement rapide et simple de dire qu'une proposition n'est pas bonne parce que le

rapport qui en découle ne comporte que quatre pages d'explications. Il est des propositions qui sont simples, pour lesquelles quatre pages suffisent. Il est des propositions qui sont claires, et cela s'applique à Swissmetro, pour lesquelles le rapport peut fort bien s'étaler sur quatre pages. Il est des propositions qui sont techniques, pour lesquelles la question se pose, et c'est le cas de Swissmetro, de savoir s'il s'agit de développer les aspects techniques ou si, au contraire, il s'agit de se limiter aux aspects politiques. En l'espèce, effectivement, on aurait pu résumer dans le rapport les quelques centaines de brevets qui sont déposés pour Swissmetro ou on aurait pu également faire de longues délibérations sur les concepts d'aménagement du territoire que Swissmetro requiert.

En l'état, il faut simplement réaliser qu'il est question, en ce qui concerne Swissmetro, de recherche opérationnelle et que celle-ci, par définition, a pour but, précisément, de savoir dans quelle mesure ce projet est compatible d'un point de vue technique avec l'aménagement du territoire, et dans quelle mesure Swissmetro s'y articule de manière adéquate.

C'est une très mauvaise querelle qui est faite à cette proposition que de dire qu'elle est trop courte par rapport aux questions qui sont chères à l'Alliance de gauche, c'est-à-dire par rapport à tout ce qui est prétexte à refus.

En l'espèce, il est question d'un acte de foi par rapport à une recherche technologique d'avant-garde, qui est prometteur peut-être d'une évolution favorable en matière de transports en Suisse, en Europe et sur les axes surchargés, tels que Genève-Lausanne. En l'état, il n'est pas question de prix, ou en tout cas pas de prix du billet, même si ce dernier a été articulé par les responsables de Swissmetro. Celui-ci ne figure pas dans le rapport, car cela n'a pas de signification. Il est donc parfaitement faux, dans ces conditions, de parler d'indigence du rapport.

En deuxième débat, l'arrêté amendé par la commission est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté à la majorité (opposition de l'Alliance de gauche et des Verts).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

vu l'article 30, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 50 000 francs destiné à la participation au capital-actions de Swissmetro SA.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 50 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

10. Rapports de majorité et de minorité de la commission des beaux-arts chargée d'examiner le projet d'arrêté de M^{me} Marie-France Spielmann, MM. Bernard Lescaze, Guy Valance et Bernard Paillard, renvoyé en commission le 17 juin 1998, intitulé: «Un prix et une rue Jorge-Luis-Borges» (N° 363 A/B)¹.

Plan du rapport

A. Rapport de majorité de M^{me} Arielle Wagenknecht.

Préambule de M. Pascal Holenweg.

Travaux de la commission relatés par M. Pascal Holenweg.

Rapport de consensus de M^{me} Arielle Wagenknecht et M. Pascal Holenweg.

- Commémorer Borges?
- Borges et Genève.
- L'écrivain et le citoyen: saluer le premier n'est pas approuver le second.
- Les modes de la commémoration.
- La pose d'une plaque commémorative sur l'un des lieux de vie de J.-L. Borges à Genève.
- L'édition des «notules» déposées sur la tombe de J.-L. Borges.
- L'édition imprimée.
- L'édition virtuelle.
- Le soutien à l'association «Confessions pour un poète».

¹ Développé, 451.

B. Rapport de minorité de M. Pascal Holenweg.

- Commémorer Borges?
- Comment commémorer Borges?
- La pose d'une plaque commémorative sur l'un des lieux de vie de J.-L. Borges à Genève.
- L'édition imprimée des «notules» déposées sur la tombe de J.-L. Borges.
- L'édition virtuelle des «notules» et la création d'un site internet consacré à J.-L. Borges.
- Le soutien aux manifestations organisées par l'association «Confessions pour un poète»

Projet d'arrêté

A. Rapporteur de majorité: M^{me} Arielle Wagenknecht.

Présenté à l'occasion du centenaire de la naissance de J.-L. Borges, le projet d'arrêté N° 363 «Un prix et une rue Jorge-Luis-Borges» demande un montant de 100 000 francs répartis ainsi:

- la création d'un prix J.-L.-Borges, qui comprendrait une somme X... plus les frais d'hébergement du jury et un minimum d'infrastructure;
- la nomination d'une rue J.-L.-Borges;
- l'édition des notules.

Si l'importance de l'œuvre écrite de J.-L. Borges n'est remise en cause par personne, de nombreux commissaires s'interrogent sur l'opportunité d'attribuer actuellement une somme de cette importance. Il y a d'autres grands artistes qui ont vécu ou vivent à Genève et qu'il faudrait également honorer. Pourquoi attribuer une somme aussi importante que 100 000 francs, alors que le Prix de la Ville de Genève n'est que de 40 000 francs, que le Prix Paul-Grüninger, qui vient d'être remis à l'occasion de la célébration du cinquantième anniversaire des droits de l'homme, n'est que de 30 000 francs, etc.?

Certains commissaires s'étonnent que la Ville de Genève soit aussi fortement sollicitée, alors qu'ils estiment que M^{me} Borges a touché de nombreux millions de la succession de son mari et qu'elle pourrait elle-même fort bien contribuer au financement de cette commémoration, de même d'ailleurs que d'autres sponsors privés qui auraient pu être recherchés.

Votes

Les commissaires libéraux proposent d'apposer une plaque commémorative. La commissaire DC propose d'attribuer le quart de la somme demandée. Finale-

ment, l'attribution d'une somme de 20 000 francs au total est retenue, puis rejetée par 7 oui (4 L, 2 R, 1 DC) et 7 non (3 AdG, 3 S et 1 Ve).

Les commissaires socialistes, deux commissaires de l'Alliance de gauche et le commissaire des Verts soutiennent en outre les propositions d'édition d'un ouvrage sur «Borges et Genève», autour des «notules», ainsi que l'élaboration d'un site internet, et se prononcent en faveur d'un crédit total de 60 000 francs. Au vote, la commission refuse cette proposition par 6 oui (2 AdG, 3 S, 1 Ve) et 8 non (4 L, 2 R, 1 DC et 1 AdG).

De même, elle refuse la proposition d'un commissaire socialiste d'octroyer un crédit total de 50 000 francs, par 4 oui (2 S, 1 Ve, 1 R), 7 non (4 L, 1 AdG, 1 R, 1 DC) et 3 abstentions (2 AdG, 1 S).

Les commissaires de l'Alliance de gauche et un commissaire socialiste soutiennent enfin la proposition du projet d'arrêté N° 363: un crédit de 100 000 francs. Au vote, cette proposition est refusée par 4 oui (3 AdG, 1 S), 8 non (4 L, 2 R, 1 DC, 1 S) et 2 abstentions (1 S, 1 Ve).

Ainsi, aucune proposition n'ayant recueilli l'assentiment de la commission, celle-ci n'en transmettra aucune au Conseil municipal.

Le présent rapport de majorité ne peut donc conclure qu'en recommandant au Conseil municipal de refuser le projet d'arrêté N° 363.

Préambule de M. Pascal Holenweg

Le 17 juin 1998, le Conseil municipal a renvoyé pour étude, à la commission des beaux-arts, le projet d'arrêté N° 363 de M^{me} Marie-France Spielmann, MM. Bernard Lescaze, Guy Valance et Bernard Paillard, intitulé: «Un prix et une rue Jorge-Luis-Borges» ayant la teneur suivante:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 100 000 francs destiné à:

- la création d'un prix littéraire «Jorge-Luis-Borges»;
- l'édition de «notules» déposées auprès de la tombe de l'auteur;
- rebaptiser la rue du Vieux-Collège ou le quai de la Coulouvrenière afin qu'elle ou il reçoive le nom de «Jorge-Luis-Borges».

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 100 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la date de mise en exploitation, soit de 1999 à 2008.

Travaux de la commission relatés par M. Pascal Holenweg

La commission a examiné ce projet lors de ses séances du 5 novembre, du 12 novembre et du 26 novembre, sous la présidence de M. Guy Dossan. M^{me} Inès Suter-Karlinski a assuré la tenue du procès-verbal, ce dont les rapporteurs la remercient, d'autant plus que les débats de la commission sont fréquemment passés assez abruptement de l'évocation altière du contenu philosophique, de la valeur littéraire et des ambiguïtés politiques de l'œuvre de J.-L. Borges à l'examen plus désordonné (on n'ose écrire ici «anarchique») des possibilités d'en rendre compte à Genève, et du coût de cet exercice.

Le 4 novembre, la commission a désigné M. Pascal Holenweg comme rapporteur, et trois des auteurs du projet d'arrêté, eux-mêmes membres de la commission, ont présenté leur projet.

La commission a reçu lors de sa séance du 12 novembre les représentants de l'association «Confessions pour un poète», M^{me} Nicole Falony, MM. Luigi Miriello et Armand Brulhart, venus présenter leurs projets de commémoration à Genève de la naissance de Jorge-Luis Borges.

Ainsi qu'il est fréquent, et sans doute naturel, le beau consensus qui s'était épanoui dans la discussion sur l'importance littéraire et philosophique de l'œuvre de J.-L. Borges, et la légitimité de commémorer à Genève la naissance de cet hôte de Genève, a fait place à un plus habituel disensus dès lors qu'il se fût agi de fixer le montant alloué à cette commémoration. Lors de la séance du 26 novembre, la commission a, lors de quatre votes successifs, refusé l'une après l'autre chacune des propositions de crédit qui lui ont été soumises:

- par 7 oui (4 L, 2 R, 1 DC) et 7 non (3 AdG, 3 S, 1 Ve), la commission a refusé la proposition des commissaires libéraux d'octroyer un crédit de 20 000 francs;
- par 4 oui (2 S, 1 Ve, 1 R), 7 non (4 L, 1 AdG, 1 R, 1 DC) et 3 abstentions (2 AdG, 1 S), la commission a refusé la proposition d'un commissaire socialiste d'octroyer un crédit de 50 000 francs;
- par 6 oui (2 AdG, 3 S, 1 Ve) et 8 non (4 L, 2 R, 1 DC, 1 AdG), la commission a refusé la proposition d'un commissaire AdG d'octroyer un crédit de 60 000 francs;
- par 4 oui (3 AdG, 1 S), 8 non (4 L, 2 R, 1 DC, 1 S) et 2 abstentions (1 S, 1 Ve), la commission a refusé la proposition faite dans le projet d'arrêté N° 363 d'octroyer un crédit de 100 000 francs.

Tous les votes ont eu lieu avec 14 commissaires présents.

Après les votes intervenus le 26 novembre, le rapporteur désigné s'étant retrouvé dans la minorité (ou, pour être plus exact, dans successivement toutes les

minorités dégagées lors des votes successifs), il a annoncé un rapport de minorité(s) et la commission a désigné M^{me} Arielle Wagenknecht pour faire le rapport de majorité(s).

La commission s'étant accordée à considérer que l'œuvre de Jorge-Luis Borges valait commémoration de la naissance de son auteur il y a un siècle, d'autant plus que Genève fut le lieu de sa mort, mais s'étant de manière fort borghesienne désaccordée lorsqu'il se fût agi de voter les crédits nécessaires à cette commémoration, trois rapports distincts vous sont présentés, dont l'un pourrait fort bien être une innovation (nous n'en avons du moins pas trouvé mention dans le règlement du Conseil municipal, ni dans la LAC): un rapport de consensus, un rapport de majorité et un rapport de minorité.

Le lecteur attentif est incité par les rapporteurs à voir dans cette démarche trinitaire la manifestation d'un souci méritoire d'adapter aussi fidèlement que possible un discours à son objet, en fournissant à l'examen du Conseil municipal un exemple de traduction dans le fonctionnement d'une commission municipale de l'un des thèmes centraux de J.-L. Borges: le labyrinthe.

Puisse ce lecteur attentif ne pas s'y perdre.

Les citations de Jorge-Luis Borges présentées dans ce rapport sont tirées de: *Histoire de l'infamie*, *Histoire de l'éternité*, UGE 10-18, Paris, 1975; *Conférence*, Gallimard Folio, Paris, 1985; *Le Livre des êtres imaginaires*, Gallimard, Paris, 1987; *Enquêtes*, Gallimard, Paris, 1986.

On se rapportera également avec quelque profit (intellectuel) au projet de «Confessions pour un poète», présenté par M. Luigi Miriello et disponible auprès de lui.

Rapport de consensus de M^{me} Arielle Wagenknecht et M. Pascal Holenweg *Commémorer Borges?*

En 1999 sera donc commémorée la naissance, le 24 août 1899 à Buenos Aires, de Jorge-Luis Borges.

Les auteurs du projet d'arrêté entendent par leur proposition commémorer, ou faire participer la Ville de Genève, aux manifestations commémorant en 1999 la naissance de Jorge-Luis Borges. Une telle commémoration à Genève et par Genève leur paraît d'autant plus légitime que J.-L. Borges a vécu longtemps à Genève, qu'il a aimé notre ville, qu'il y revenait en visiteur lorsque le cours de sa vie l'en éloignait, qu'il y a vécu ses dernières années, y est mort et y est inhumé, dans le cimetière des Rois – ce qui est peut-être un ultime pied de nez toponymique, mais ce qui a été pour Genève une première manière de reconnaître l'importance de son hôte.

Parallèlement, l'association «Confessions pour un poète» entend retrouver «ses mémoires, ses passions, ses inspirations», comprendre «son regard, ses songes». Elle se propose de le faire en organisant l'hommage qu'elle rend à Borges autour de deux des symboles les plus fréquents et les plus constants de la mythologie borgésienne, celui du labyrinthe, «représentation d'un chaos ordonné par l'intelligence humaine», et celui du miroir, reflet «d'une réalité qui n'est pas en (lui) mais hors (de lui)».

La commission a été unanime à reconnaître l'importance de J.-L. Borges comme écrivain, et unanime à approuver la proposition d'une participation de la Ville de Genève à la commémoration de sa naissance. Il est rappelé que J.-L. Borges est le premier écrivain hispanophone à être entré de son vivant dans la prestigieuse collection de la «Pléiade», et qu'une exposition internationale sur J.-L. Borges va «tourner» dans le monde, et arriver à Genève en 2000.

Borges et Genève

«De toutes les villes du monde, de toutes les patries intimes qu'un homme cherche à mériter au cours de ses voyages, Genève me semble la plus propice au bonheur. Je lui dois d'avoir découvert à partir de 1914 le français, le latin, l'allemand, l'expressionnisme, Schopenhauer, la doctrine de Bouddha, le taoïsme, Conrad, Lafcadio Hearn et la nostalgie de Buenos Aires. Et aussi l'amour, l'amitié, l'humiliation et la tentation du suicide.

»Dans le souvenir tout est agréable, même l'épreuve. Ce sont là des raisons personnelles mais j'en donnerai une d'ordre général. A la différence des autres villes, Genève est sans emphase. Paris n'ignore pas qu'il est Paris, Londres la bienséante sait qu'elle est Londres. Genève sait à peine qu'elle est Genève. Les grandes ombres de Calvin, de Rousseau, d'Amiel et de Ferdinand Hodler sont là mais personne n'en parle au voyageur. Genève, un peu comme le Japon, s'est renouvelée sans perdre son passé.»

Jorge-Luis Borges

Le premier séjour de Jorge-Luis Borges à Genève date de 1914. Au début de la Grande Guerre, sa famille se réfugie à Genève, où il apprend le français, est élève au Collège et y obtient la Maturité. Borges fait de son séjour genevois (et suisse) le meilleur des usages proposés par l'époque, apprend l'allemand, entre en contact avec l'avant-garde artistique européenne (les dadaïstes du Café Voltaire de Zurich, les expressionnistes allemands réfugiés en Suisse). En 1919, la famille Borges quitte la Suisse pour l'Espagne, où J.-L. Borges, qui participe au mouvement culturel d'avant-garde des «ultraïstes», publie poèmes, essais et traductions. En 1921, il retourne dans sa ville natale. Il restera à Buenos Aires jusqu'à la mort de sa mère, et reviendra ensuite à Genève, où il déclare se sentir «mystérieusement heureux et où il meurt le 14 juin 1986 à l'âge de 87 ans. Il sera

inhumé, au cimetière des Rois – ce qui fait de Genève l'un des lieux où les admirateurs de Borges viennent lui rendre hommage, jusqu'à déposer sur sa tombe ces fameuses «notules» dont l'association «Confessions pour un poète», et la minorité de la commission, proposent à la Ville de soutenir l'édition.

L'écrivain et le citoyen: saluer le premier n'est pas approuver le second

L'ambiguïté (pour user d'un euphémisme) des prises de position politiques de J.-L. Borges a été relevée par plusieurs commissaires. Il est affirmé par la commission que la commémoration de la naissance de J.-L. Borges est une reconnaissance de son génie d'écrivain, non une adhésion à sa «pensée politique», laquelle est d'ailleurs fort contradictoire puisque s'y succèdent (et y alternent) l'adhésion (plus esthétique que politique, d'ailleurs) à l'avant-garde anarchisante du début du siècle, la proclamation de la vulgarité du politique en tant que tel, la défense de l'idéalisme absolu (l'«art pour l'art»). Le «Borges politique» n'est certes pas un «phare de la démocratie», mais il nous semble plutôt (comme beaucoup d'autres) n'avoir pas compris le fascisme et le nazisme qu'y avoir cédé. Cette même incompréhension se manifeste à l'égard du péronisme, auquel il n'a été opposé (et dont il a été quelque peu victime) que dans la mesure précisément où il ne l'a pas compris. Le reproche politique qui peut être adressé à Borges est sans doute plutôt celui d'un «élitisme» idéaliste fort peu républicain que celui d'une tentation fasciste. En outre, si les choix politiques (ou le refus d'en faire) de J.-L. Borges paraissent contestables, son œuvre reste traversée par l'humanisme, et son «élitisme» idéaliste le tenant assez éloigné d'un fascisme (ou du péronisme) perçu comme une manifestation collective de vulgarité.

Pour la commission, saluer l'écrivain ne saurait donc impliquer que l'on approuve ses choix politiques, et de ce point de vue, l'hommage à l'écrivain Borges ne sera pas plus un hommage au citoyen Borges que ne sont des hommages aux citoyens Aragon, Céline ou Pound les hommages rendus à leur génie d'écrivains. Un commissaire a d'ailleurs suggéré que la Ville soutienne l'organisation d'un colloque «Borges et la démocratie» (suggestion qui ne suscite cependant guère d'enthousiasme de la part de l'association «Confessions pour un poète»).

Les modes de la commémoration

La commission a renoncé à soutenir la proposition consistant à rebaptiser l'une des rues de Genève du nom de «Jorge-Luis-Borges», les rues évoquées portant des noms faisant référence à l'histoire ou à la configuration de Genève (Vieux Collège, Coulouvrenière) et la commission souhaitant que l'attribution de noms de personnes à des rues se fasse à de nouvelles rues (ou de nouveaux tronçons de rues) plutôt que par «rebaptême» de toponymies anciennes. La commission a également renoncé à soutenir l'idée d'attribuer le nom de J.-L. Borges à

une bibliothèque ou une salle de bibliothèque, un commissaire faisant remarquer que, si l'on se livrait à cet exercice, il faudrait s'y livrer pour toutes les bibliothèques (ou toutes les salles de bibliothèques), d'autres grands écrivains genevois ou ayant vécu à Genève (Rousseau, Voltaire, Hohl, Cohen) le méritant autant que J.-L. Borges.

La commission a également renoncé à soutenir la proposition de créer un «prix Borges», que ce prix soit ponctuel ou régulier. Plusieurs raisons ont incité la commission à ne pas retenir cette proposition:

- il est à craindre qu'un tel prix ne soit décerné qu'à quelqu'un à qui il n'apporterait guère de notoriété supplémentaire, la plupart des auteurs méritant un «prix Borges» ayant sans doute déjà été honorés de prix plus prestigieux;
- donner le nom de J.-L. Borges à un prix littéraire pose un problème particulier, compte tenu des prises de position politiques de l'écrivain, et dans la mesure où il est difficile, lorsque l'on baptise un prix du nom d'un écrivain, de faire abstraction de ses prises de position de citoyen;
- l'octroi d'un «prix Borges» unique qui ne serait décerné qu'une seule fois, à l'occasion du centenaire de la naissance de l'écrivain, ne «fera pas événement» et ne manifesterait donc pas avec suffisamment d'éclat le désir de Genève de célébrer J.-L. Borges, d'autant qu'à quelques exceptions près, les prix littéraires (et en particulier les prix commémoratifs de ce type) ne suscitent guère d'intérêt au-delà du «milieu littéraire»; or le but recherché est précisément de susciter un intérêt pour l'œuvre de J.-L. Borges auprès d'un public que cette œuvre n'a pas encore touché.

Le crédit proposé ne permet pas de décerner un prix de valeur suffisante pour éviter le risque d'un «prix au rabais» (d'autant que ce crédit devrait également couvrir les autres modes de commémoration par la Ville, voire soutenir les manifestations commémoratives organisées par l'association «Confessions pour un poète»).

Un «prix Borges» est en voie d'être institué (ou vient de l'être) au plan international, à l'initiative de la veuve de l'écrivain. L'institution d'un «prix Borges municipal genevois» apparaît dès lors superfétatoire. La commission ne retient pas non plus l'idée d'une participation de la Ville au prix international.

La pose d'une plaque commémorative sur l'un des lieux de vie de J.-L. Borges à Genève

La pose d'une plaque commémorative sur l'un des lieux de vie de J.-L. Borges à Genève est acceptée par tous les commissaires, certains souhaitant d'ailleurs que la Ville s'en tienne à cette seule manifestation d'hommage, et d'autres mettant en garde contre le risque d'une ritualisation de ce genre d'exercice, considé-

rant que d'autres écrivains (et, d'une manière générale, d'autres personnes célèbres) ayant vécu à Genève mériteraient d'être honorés (la Ville ne pouvant voter un crédit et faire poser une plaque à chaque fois).

L'édition des «notules» déposées sur la tombe de J.-L. Borges

Le dépôt de «notules» (petits messages, billets, etc.) sur la tombe de J.-L. Borges au cimetière des Rois est une manifestation assez rare d'attachement à l'œuvre et/ou à la personne d'un écrivain. Les commissaires sont unanimes à reconnaître que cette manifestation d'attachement vaut la peine d'être «communiquée», par l'édition «matérielle» (livre) et «virtuelle» (internet) de ces notules. Ils divergent cependant quelque peu sur les modalités de cette édition.

L'édition imprimée

Il s'agirait d'un ouvrage bilingue (français-espagnol), voire trilingue (+ anglais), intégrant la reproduction et la présentation des «notules» à une partie plus générale consacrée à «Borges et Genève». D'une vingtaine à une trentaine de «notules» pourraient être reproduites dans un ouvrage. Aux pages consacrées à cette reproduction s'ajouteraient les pages consacrées à la transcription imprimée de leur texte et, le cas échéant, à leur traduction en français et en espagnol, ainsi qu'une réflexion sur la signification du geste d'hommage que représente le dépôt de ces «notules» sur la tombe de J.-L. Borges, dont l'ouvrage présenterait en outre le «parcours genevois» de J.-L. Borges.

L'édition virtuelle

L'association «Confessions pour un poète» (se) propose de développer un «Forum multimedia/Internet ouvert à tous, utile aux échanges d'idées et d'opinions sur la pensée de Borges, sur sa littérature, sa prose, sa poésie etc.». Une majorité des membres de la commission exprime son intérêt pour ce projet (quoique cette majorité se soit faite minorité au moment de décider d'y affecter un crédit).

Le soutien à l'association «Confessions pour un poète»

L'association «Confessions pour un poète» a été fondée à Genève le 17 avril 1998, après qu'une première réunion d'information ait été tenue le 30 mars à la Société de lecture. Elle se donne pour but de «promouvoir et d'encourager la divulgation et la diffusion des arts de la littérature, en particulier celui d'un hommage à Jorge-Luis Borges».

Reçue par la commission le 12 novembre, l'association «Confessions pour un poète» lui a présenté le programme (non encore définitif) des manifestations qu'elle se proposait d'organiser à Genève en 1999. M. Luigi Miriello, fondateur de l'association, a indiqué avoir été invité par la veuve de l'écrivain à réfléchir à la commémoration à Genève de la naissance de J.-L. Borges. A son avis, et à celui de la commission, Genève doit à la mémoire de J.-L. Borges de participer à cette commémoration.

L'association se propose d'organiser plusieurs manifestations, dont une semaine d'animation et de spectacles et un «Café Borges», usant des divers modes d'expression culturelle capables, à partir des «figures» du labyrinthe et du miroir, d'explorer et d'exposer l'œuvre de J.-L. Borges. Elle envisage notamment une «exposition sous forme d'un labyrinthe dans lequel le spectateur déambule» dans un parcours lui présentant photos, portraits, manifestes, affiches, œuvres d'arts, objets, vitrines, moniteurs vidéo, organisé autour d'une bibliothèque «démessurée, chaotique, symbole d'un monde, d'un univers construit autour de mots, de signes, de mythes». L'association propose un «parcours en forme de circuit labyrinthe» marqué de diverses «installations» entre la Vieille-Ville et le parc des Bastions, et un parcours autour du domicile de J.-L. Borges (ruelle du Sautier) et des lieux de souvenirs de son enfance.

Plusieurs points du projet présenté par l'association rencontrent l'assentiment de la majorité de la commission, quoique les avis divergent sur les modalités et le coût de concrétisation de ces propositions, au point de transformer une majorité de principe en plusieurs minorités au moment du vote. Il en est ainsi (notamment) de la pose d'une plaque commémorative et de l'édition d'un livre sur «Borges et Genève» et/ou sur les «notules» déposées sur sa tombe (cf. *supra*).

La commission a été plus circonspecte à l'égard des propositions de manifestations culturelles envisagées dans un lieu unique (par exemple l'Alhambra). Une minorité de commissaires souhaite cependant que la Ville soutienne ces manifestations par une subvention extraordinaire accordée à cet effet à l'association, voire par la mise à disposition gratuite de lieux ou de services.

La commission a demandé à l'association de lui présenter un projet précis et chiffré. Ce projet a été transmis à la commission (il est résumé ci-après).

Plusieurs commissaires souhaitent que la Ville soutienne financièrement l'organisation par l'association «Confessions pour un poète» de manifestations culturelles commémorant la naissance de J.-L. Borges. Certains commissaires y voient une possibilité de donner à cette commémoration un aspect plus «populaire» et d'y associer un public plus large que pourraient le faire les formes habituelles de célébration d'un écrivain. Certains commissaires assignent également à ces manifestations une fonction «pédagogique» (faire connaître l'œuvre de J.-L. Borges).

Il apparaît cependant que le crédit proposé de 100 000 francs ne permet de soutenir que modérément le programme de manifestations proposé par l'association, les autres montants évoqués (de 20 000 à 60 000 francs selon les différentes propositions soumises au vote) ne permettant quant à eux qu'un soutien symbolique, voire aucun soutien. Il convient en outre de rappeler que, du crédit que le Conseil municipal pourrait le cas échéant octroyer, doivent être déduits les coûts de la façon et de la pose de la plaque commémorative, de l'impression des «notules» et de la conception des pages internet, tous engagements qui selon certains commissaires pourraient atteindre les 50 000 francs au total.

B. Rapporteur de minorité: M. Pascal Holenweg.

Pourquoi commémorer Borges? Comment commémorer Borges?

Il apparaît à la minorité de la commission qu'une commémoration de la naissance de J.-L. Borges mérite mieux, et plus, que le seul geste symbolique consistant en la pose d'une plaque commémorative. La minorité souhaite une commémoration vivante, et un hommage moins rituel, démarche qui suppose quelque moyen financier.

La pose d'une plaque commémorative sur l'un des lieux de vie de J.-L. Borges à Genève

Il s'agit sans doute là de la manifestation «minimale» de l'attention apportée par la Ville de Genève à son hôte illustre, et il paraît difficilement concevable d'honorer la mémoire de J.-L. Borges sans matérialiser cet honneur par la pose d'une plaque commémorative sur l'un de ses lieux de vie à Genève. La crainte exprimée par certains de voir se multiplier les gestes d'hommage de ce type paraît d'ailleurs excessive, peu d'hôtes de Genève ayant l'importance de Borges, plus rares encore étant ceux qui poussèrent l'amour de notre ville jusqu'à y mourir, et exceptionnelle étant (par définition) la commémoration séculaire de la naissance d'une «personnalité» marquée par Genève et ayant marqué Genève.

Le rapporteur de minorité se permet cependant de signaler que nous commémorerons:

- en 1999 la naissance (en 1929) de Nicolas Bouvier;
- en 2000 la disparition (en 1980) de Ludwig Hohl, dont nous commémorerons en outre en 2004 la naissance (en 1904);
- en 2001 la disparition (en 1981) d'Albert Cohen.

La Ville de Genève s'attacherait-elle à honorer d'une plaque de bronze, à défaut d'une pierre blanche, ces trois personnalités en quatre de ces dates, qu'elle n'en serait pas pour autant plus coupable de dilapidation des fonds publics qu'elle ne le fut lorsqu'elle participa à la commémoration de l'assassinat en 1898 d'une malheureuse impératrice d'Autriche.

La minorité de la commission propose donc la pose d'une plaque commémorative, et la prise en charge de son coût, sur l'immeuble de l'angle Grand-Rue/ruelle du Sautier, dans lequel J.-L. Borges a passé les dernières années de sa vie.

L'édition imprimée des «notules» déposées sur la tombe de J.-L. Borges

Cette proposition reçoit le soutien de la minorité de la commission, à qui il paraît somme toute assez naturel de commémorer la naissance d'un écrivain en éditant un livre à lui consacré. Il paraît en outre intéressant de consacrer cet ouvrage à la manifestation rare d'attachement et d'hommage à J.-L. Borges que représente le dépôt de «notules» sur sa tombe.

Il apparaît cependant que l'évaluation présentée par l'association «Confessions pour un poète» du coût de cette édition pourrait, si le choix était fait d'un travail formellement exemplaire, se révéler optimiste. Des commissaires doutent que l'on puisse «s'en tirer» au coût suggéré. Un commissaire considère que la publication d'un ouvrage bien conçu sur J.-L. Borges pourrait être autofinancée, dans la mesure où cet ouvrage trouverait son public. La «majorité de la minorité» considère cependant qu'une telle opération a peu de chance d'être financièrement neutre, et qu'un soutien financier lui serait indispensable.

La minorité de la commission propose donc la prise en charge du coût de l'édition d'un ouvrage sur «Borges à Genève», comprenant la reproduction, la traduction et le commentaire des «notules» déposées sur la tombe de l'écrivain.

L'édition virtuelle des «notules» et la création d'un site internet consacré à J.-L. Borges

La minorité de la commission soutient l'idée de créer un site internet consacré à J.-L. Borges, c'est-à-dire et à tout le moins à «Borges et Genève», et présentant notamment les «notules» (reproduites, traduites et commentées) et le «parcours genevois» de l'écrivain. On peut également retenir pour le site internet l'idée émise (pour l'exposition) par l'association «Confessions pour un poète» d'«exposer une série de portraits photos de Borges, dont les clichés seraient présentés comme des photogrammes d'une pellicule cinématographique déroulée». Ce site internet devrait, si la Ville soutient sa conception, être hébergé sur le site existant de l'une ou l'autre des institutions culturelles genevoises présentes sur l'internet, par exemple sur le site de Saint-Gervais – solution qui présenterait

accessoirement l'avantage d'éviter le coût d'un hébergement spécifique (et donc payant) par un prestataire privé. La conception du site devrait cependant être faite avec la plus grande attention et la plus grande qualité possible, l'exercice proposé ni son objet ne pouvant être bâclés.

La minorité de la commission propose donc la prise en charge du coût de la conception d'un site internet consacré au «parcours genevois» de J.-L. Borges, ainsi qu'aux «notules» déposées sur sa tombe. Ce site devrait être hébergé sur le site existant de l'une ou l'autre des institutions culturelles de la Ville – par exemple celui de Saint-Gervais.

Le soutien aux manifestations organisées par l'association «Confessions pour un poète»

En outre, l'idée a été évoquée par un commissaire, et est retenue pour intervention ultérieure par le rapporteur minoritaire, de saisir l'occasion de la commémoration de la naissance de J.-L. Borges pour décider de la création à Genève d'un «cheminement des écrivains» permettant au promeneur, solitaire ou non, de mettre ses pas dans ceux de quelques-uns (sinon tous) des grands écrivains ayant vécu à Genève. L'association «Confessions pour un poète» se propose ainsi de créer un parcours autour de J.-L. Borges et de ses lieux de vie (ou de souvenirs) à Genève; de tels parcours pourraient être envisagés pour les plus importants écrivains genevois (ou hôtes de Genève).

La minorité de la commission propose donc un soutien aux manifestations que l'association «Confessions pour un poète» se propose d'organiser pour commémorer la naissance de J.-L. Borges. Ce soutien peut prendre la forme d'une subvention ou celui de la fourniture gratuite de prestations ou de la mise à disposition gratuite de lieux pour ces manifestations.

En conséquence de ce qui précède, la minorité de la commission (3 AdG et 1 S) recommande au Conseil municipal de voter le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 100 000 francs destiné à la commémoration à Genève du centième anniversaire de la naissance de Jorge-Luis Borges, par:

- la pose d'une plaque commémorative de son séjour à Genève sur l'immeuble de l'angle Grand-Rue/ruelle du Sautier;
- l'édition, sous forme imprimée et sous forme virtuelle sur le site internet d'une institution culturelle municipale, d'un ouvrage sur «Borges à Genève» comprenant la présentation et la reproduction des «notules» déposées auprès de la tombe de Jorge-Luis Borges;
- l'octroi d'une subvention extraordinaire à l'association «Confessions pour un poète». Le montant de cette subvention équivaudra au solde du crédit accordé par le présent arrêté, sous déduction du coût des prestations prévues aux alinéas a) et b) *supra* et des éventuelles prestations supplémentaires (mise à disposition de locaux, services) accordées par la Ville de Genève à l'association.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescissions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 100 000 francs.

Art 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la date de mise en exploitation, soit de 2000 à 2009.

M. Guy Dossan, président de la commission des beaux-arts (R). Je dirai deux choses en tant que président de la commission, car nous avons pu voir deux phénomènes au cours de nos travaux. Premièrement, si l'association «Confessions pour un poète» est enthousiaste – il est vrai que les représentants de cette association nous ont présenté leur projet avec beaucoup d'enthousiasme – nous nous apercevons qu'ils ne connaissent pas bien les réalités de notre municipalité. Quand nous avons dit à ces représentants que nous allions peut-être leur donner 100 000 francs, ils ont été très surpris, parce qu'ils s'attendaient pratiquement à une somme dix fois plus élevée. Il est vrai que ce genre de réactions n'est pas simplement le fait de cette association; je crois que tout le monde pense que notre Ville peut agir comme elle le désire et distribuer des fonds comme elle pouvait peut-être le faire à une certaine époque. Je comprends donc bien la réaction des représentants de l'association en question, mais il est vrai que, de temps en temps, ce type d'associations reçoit une douche froide et je crois que, dans le cas présent, c'est ce qui s'est produit.

Deuxièmement, nous nous sommes vite aperçus qu'il y avait un consensus parfait sur ce que nous voulions faire, mais quand il a fallu commencer à discuter sur le montant à allouer, cela a plutôt pris l'allure d'une discussion de marchands de tapis que d'une véritable discussion de commission, et il faut remarquer qu'à

force de tout vouloir, eh bien, certains n'ont rien eu. C'est un peu dommage parce que, dans le cas présent, l'association «Confessions pour un poète» aurait pu avoir quelque chose.

Comme j'ai la parole, je vais également profiter de donner l'avis du groupe radical, qui votera ce qu'il avait voté en commission, tout au moins dans sa majorité, c'est-à-dire un crédit de 20 000 francs. Nous avons opté pour une plaque commémorative, pour l'édition des notules, certainement de façon moins luxueuse que le voulait l'association, parce que je vous rappelle qu'il n'y a que 30 notules et non pas 250 000, et éventuellement pour donner le nom de Borges à une nouvelle rue ou à une rue que l'on devra débaptiser.

Le groupe radical refusera, cela est certain, tout au moins de voter les 100 000 francs proposés par le projet d'arrêté. Certains d'entre nous voteront peut-être un crédit de 50 000 francs, mais la grande majorité du groupe radical sera contre un «Prix Borges». En effet, s'il est vrai que Borges était un grand écrivain pour Genève, il y en a d'autres qui ont aussi beaucoup fait pour Genève. Et, si l'on commence à donner des prix pour l'un d'entre eux, l'on met la main dans l'engrenage.

Premier débat

M^{me} Marie-France Spielmann (AdG). Comme le laissait déjà apparaître le premier débat sur ce projet d'arrêté en séance plénière, la reconnaissance de l'œuvre littéraire et philosophique de Borges n'a pas été remise en cause, pas plus que la légitimité de commémorer, à Genève, sa naissance. Une commémoration d'autant plus justifiée que Borges a fait de Genève sa seconde patrie, qu'il a aimé notre ville, qu'il y est revenu chaque fois que le cours de sa vie lui en laissait le loisir et, fait encore plus marquant, qu'il y a volontairement vécu les dernières années de sa vie et qu'il est inhumé au cimetière des Rois. Cette inhumation représente déjà une reconnaissance de notre cité pour son œuvre.

Au cours des travaux de notre commission, l'association «Confessions pour un poète» a, de son côté, proposé l'organisation d'un hommage de Genève autour des symboles les plus marquants de sa vie, notamment celui du labyrinthe, «représentation d'un chaos ordonné par l'intelligence humaine». La commission a été unanime à reconnaître l'importance de l'œuvre de Borges et a approuvé l'organisation d'une commémoration de sa naissance.

En dépit de cette unanimité, nous nous trouvons aujourd'hui en présence de trois rapports, à l'issue des travaux de la commission. Plusieurs propositions concrètes ont été formulées au cours des travaux: la pose d'une plaque commémorative; l'édition d'un ouvrage sur Borges et Genève; l'élaboration d'un site internet. Ces propositions étant opposées les unes aux autres, aucune d'entre elles

n'a obtenu la majorité, et le rapport de majorité conclut au rejet du projet d'arrêté. Ce rejet ne répond manifestement ni à la volonté des membres de la commission ni à celles et ceux qui se sont exprimés au cours du débat du Conseil municipal sur cette question. Il appartient donc à notre Conseil de trouver une solution qui permette de répondre à la volonté exprimée. C'est dans cet esprit que nous vous proposons de suivre les propositions formulées par la minorité, soit la pose d'une plaque commémorative sur l'immeuble où Borges avait élu domicile; l'édition d'un ouvrage sur Borges et Genève, comprenant la présentation ainsi que la reproduction des notules déposées auprès de sa tombe et, enfin, l'octroi d'une subvention extraordinaire à l'association «Confessions pour un poète». Notre groupe vous propose donc de revenir au projet d'arrêté initial, c'est-à-dire l'octroi d'un crédit de 100 000 francs.

M. Georges Breguet (Ve). Certains membres se rappellent peut-être que, lors du premier débat, je m'étais opposé assez vigoureusement à ce projet d'arrêté, particulièrement parce qu'il nous proposait la création d'un prix international Borges, ce qui me paraissait être une fausse bonne idée.

Très rapidement, lors des travaux en commission, nous avons abandonné l'idée de soutenir ce prix et nous sommes revenus à une vue plus concrète et plus dans la mesure de nos possibilités en appuyant l'idée d'une plaque commémorative – dont la pose était prévue tout près du siège de notre Conseil d'ailleurs – et l'idée de l'exploitation littéraire des notules. Pour ceux qui n'auraient pas compris ou pas lu l'excellent rapport, je tiens à le dire, écrit en grande partie par notre collègue Holenweg, qui est presque aussi peu clair qu'une œuvre de Borges, mais cela c'est fait tout à fait intentionnellement...

M. Pascal Holenweg (S). Dois-je prendre cela pour un compliment? Zut, il ne veut pas répondre...

M. Georges Breguet. ... les notules sont donc les phrases que les admirateurs de Borges déposent sur sa tombe. Il y a, paraît-il, de nombreuses personnes qui viennent du monde entier pour visiter non seulement notre belle rade, mais pour se promener jusqu'au cimetière des Rois et avoir un moment de recueillement devant la tombe de ce grand poète.

Il est clair que nous avons suggéré à la commission de profiter du réseau internet centré sur la Ville de Genève pour éditer ces notules de manière plus internationale qu'une simple publication littéraire pourrait le faire. L'enthousiasme du groupe qui est venu présenter différentes propositions à ce sujet nous a convaincus qu'on ne pouvait pas laisser tomber le projet.

Le groupe écologiste a estimé qu'une subvention de 50 000 francs serait un encouragement suffisant pour marquer cet anniversaire, et c'est la raison pour laquelle je vous propose de soutenir l'amendement que nous déposons en ce moment et qui réduit cette demande de subvention à 50 000 francs.

Projet d'amendement

«Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 50 000 francs destiné à la commémoration à Genève du centième anniversaire de la naissance de Jorge-Luis Borges, par:

- la pose d'une plaque commémorative de son séjour à Genève sur l'immeuble de l'angle Grand-Rue/ruelle du Sautier;
- l'édition, sous forme imprimée et sous forme virtuelle sur le site internet d'une institution culturelle municipale, d'un ouvrage sur «Borges à Genève» comprenant la présentation et la reproduction des notules déposées auprès de la tombe de Jorge-Luis Borges;
- l'octroi d'une subvention extraordinaire à l'association «Confessions pour un poète». Le montant de cette subvention équivaldra au solde du crédit accordé par le présent arrêté, sous déduction du coût des prestations prévues aux alinéas a) et b) supra et des éventuelles prestations supplémentaires (mise à disposition de locaux, services) accordées par la Ville de Genève à l'association.

»Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense (...) à concurrence de 50 000 francs.

»Art 3. – La dépense (...) amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année qui suit le vote du présent arrêté, soit de 2000 à 2004.»

Le président. Il s'agit donc d'un amendement au rapport de minorité, parce que le rapport de majorité ne conclut à rien du tout. Monsieur Holenweg.

M. Pascal Holenweg (S). Merci, Monsieur le président, je profite du fait que j'ai la parole pour remercier M. Breguet de ses compliments piégés. Je ne doute pas qu'il y aura dans vingt ans un prix littéraire Breguet/Holenweg et des notules sur nos tombes respectives, et que nous aurons certainement droit, en tant que conseillers municipaux décédés, à une tombe au cimetière des Rois.

La divergence entre la majorité et la minorité de la commission est donc, comme l'a qualifiée tout à l'heure M. Dossan, une divergence de marchands de

tapis et, puisque nous sommes entrés dans une négociation de souk, restons-y! La question est de savoir si nous accordons à l'hommage que nous sommes supposés rendre à Borges des crédits suffisants pour que cet hommage ait un sens. Effectivement, on peut se contenter de poser une plaque au coin d'une rue, comme l'on pose une plaque de stationnement interdit, d'interdiction de circuler ou de laisser pisser les chiens... Ne pouvons-nous pas faire un peu plus, rendre un hommage un peu plus consistant à un écrivain? Cet hommage étant, dans l'idée de la minorité de la commission en tout cas, un hommage à son écriture, qu'il s'agisse d'une écriture imprimée par l'édition des notules ou d'une écriture virtuelle par la création d'un site internet. Dans ce cas-là, 20 000 francs ne suffisent pas et c'est la raison pour laquelle les 50 000 francs proposés dans le cadre de l'amendement évoqué tout à l'heure par M. Breguet sont un minimum.

Quant à la proposition de 100 000 francs, elle consiste à ajouter au crédit nécessaire à l'édition des notules et à la création d'un site internet une subvention extraordinaire à l'activité de l'association «Confessions pour un poète», dont je confesse moi-même bien volontiers qu'elle n'est pas, dans sa manière de négocier une subvention, d'une efficacité redoutable, mais dont je rappelle qu'il s'agit de l'association «Confessions pour un poète» et non de l'association «Confessions pour un politicien». Il faut comprendre que la préoccupation de l'association consistait plutôt à obtenir le soutien nécessaire à l'organisation de manifestations artistiques, qu'à se faire une place au soleil politique municipal.

La question est donc de savoir si nous nous contentons d'honorer Borges en posant une plaque à son nom au coin d'une rue ou si nous faisons un pas littéraire supplémentaire en participant à l'édition des notules déposées sur sa tombe et à la mise sur pied d'un site internet. Celui-ci, hébergé sur l'un des sites déjà existants de la Ville de Genève, pourrait manifester l'intérêt que la Ville de Genève porte au souvenir de Borges.

J'aimerais faire une dernière remarque. La discussion a aussi porté en commission – elle avait déjà porté dans la séance plénière – sur le caractère politique de l'hommage à Borges. Pas plus pour la minorité que pour la majorité, il ne s'agit d'un hommage politique ou d'un hommage aux idées politiques de Borges. Il a été relevé, à plusieurs reprises, que ses idées étaient assez relativement démocratiques. Nous honorons un écrivain, comme nous pourrions honorer Aragon ou comme nous pourrions honorer Céline, nous n'honorons pas un politique.

M. Guy Valance (AdG). Il y a quelque chose de relativement surréaliste ce soir à voir notre assemblée de notables apothicaires que nous sommes discourir de Jorge-Luis Borges, que la plupart d'entre nous ne connaissent pas et qui, je

tiens quand même à vous le rappeler, représente un des plus grands souffles littéraires de ce siècle. Borges, je tiens à le rappeler, a obtenu la Maturité en 1915 au collège Calvin, comme M. Tornare me le soufflait habilement. D'autre part, il a fait toute une partie de son travail d'écrivain, de philosophe, de penseur, de poète, de «contradictueur» à Genève. Aussi, le moindre hommage qu'on puisse lui rendre ce soir est bien entendu de donner à l'association qui – je m'empresse de le rappeler à M. Dossan, dont les propos ont été, de mon point de vue, un peu malheureux – a eu le mérite de donner une nouvelle impulsion au travail de Borges et qui a d'autres choses à faire, infiniment plus importantes, vous en ferez part à M. Dossan, Monsieur le président, que de se préoccuper des problèmes de finances de la Ville. Cette association, de surcroît, n'a pas du tout paru, à certains commissaires de la commission des beaux-arts, être totalement en dehors des réalités de notre cité.

Je voudrais dire que cette association a le mérite d'avoir proposé un projet de vie autour de Borges. C'est, bien entendu, ce projet de vie que nous souhaitons soutenir. Il ne s'agit pas, et nous nous en foutons totalement, pardonnez-moi l'expression, de mettre une plaque Borges ou d'honorer Borges comme dans un musée poussiéreux, calviniste et moribond. Il s'agit d'éveiller les gens à Borges. Il s'agit de donner envie de lire Borges, de susciter une réflexion sur son œuvre et, pour cela, il est nécessaire de fournir à l'association qui s'en occupe des moyens autres que des moyens d'épiciers. C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs, nous nous rallierons au rapport de minorité de M. Holenweg, qui a le mérite de proposer un crédit de 100 000 francs qui permettraient à l'association d'animer une semaine Borges, d'éditer effectivement les notules avec un certain nombre de contributions textuelles de connaisseurs de Borges, de gens qui ont réfléchi sur Borges et qui ont un certain nombre de choses à dire sur ce très grand écrivain. Nous souhaitons, nous, honorer Borges par une manifestation de vie et non pas par une manifestation moribonde, calviniste, sinistre, et nous espérons que cette auguste assemblée sera capable d'autre chose que d'honorer benoîtement, hypocritement, du bout des doigts, du bout des lèvres, avec 20 000 balles, 2000 francs, 3 bonbons, 4 «sugus», etc., un des plus grands écrivains de ce siècle. Mesdames et Messieurs, ressaisissez-vous, je vous en prie. Honorons Borges comme il se doit. Nous avons une chance inouïe à Genève d'avoir eu la présence de ce très grand écrivain, de ce très grand penseur, aussi est-ce notre devoir, ce soir, d'attribuer 100 000 francs à une association dont le projet est cohérent, vivant, et de revivifier la pensée de Borges.

M. Bernard Lescaze (R). Après les envolées lyriques de M. Valance, il est difficile de prendre la parole, si ce n'est pour dire qu'on appuie le fond de ce qu'il vient de dire.

Borges est un grand écrivain, il n'y a pas besoin d'être au Conseil municipal de la Ville de Genève pour le savoir. Il est important que notre Ville l'honore, à sa manière, et peut-être que, à ce propos, M. Valance pourrait se souvenir que notre Ville est calviniste. En revanche, je pense comme lui que l'important est que ce soit une manifestation de vie et non pas une manifestation funéraire. Ce qui est important pour un écrivain, c'est qu'il soit lu, et cela de génération en génération. En conséquence, il faut absolument que l'association «Confessions pour un poète» trouve un programme qui fasse lire et connaître, notamment aux enfants de Genève, les œuvres de Borges, dont certaines sont tout à fait accessibles, par exemple, à un adolescent.

Dans la situation financière actuelle de la Ville, 100 000 francs, c'est une somme importante, mais dans un siècle nous n'avons qu'un Borges, alors que nous avons beaucoup d'artistes locaux à qui nous donnons beaucoup d'argent sans avoir en retour une œuvre de cette qualité. C'est pourquoi, pour ma part, je voterai les 100 000 francs. Je voterai aussi, si une proposition se fait dans ce sens, les 50 000 francs, parce que qui peut le plus peut le moins. Au contraire, je ne voterai pas les 20 000 francs, parce qu'il s'agirait d'une aumône. Cela serait indécemment vis-à-vis de l'écrivain et je pense que le Conseil municipal de la Ville se déconsidérerait. Il vaut parfois mieux ne rien faire que de faire quelque chose d'une manière mesquine.

M. Robert Pattaroni (DC). Il est de coutume, lorsqu'une cause l'emporte largement dans le monde, que l'on trouve assez facilement des porte-parole, des chevaliers, des dons Quichottes, des promoteurs, des sponsors, des mécènes qui permettent de faire en sorte que l'on puisse honorer comme il faut ce qu'il faut honorer.

Je pense que, par rapport à cette situation, nous rendrions un très mauvais service à ceux qui sont aussi convaincus de cette cause en leur disant: «Ecoutez, vous avez bien parlé, voici 100 000 francs – pourquoi pas 200 000 francs? – faites-nous quelque chose de bien; ainsi, nous serons tranquilles.»

Au contraire, je crois que nous sommes dans une ère où il faut faire en sorte que ce qui peut se promouvoir par soi-même soit, certes, stimulé – c'est exactement le sens que nous avons donné tout à l'heure à notre contribution à Swissmetro – mais où il faut laisser précisément une certaine spontanéité, d'autres diraient une certaine force à l'initiative privée – de façon que ceux qui croient à leur cause puissent mettre sur pied une manifestation et s'y engager. Je pense que, si nous nous mettons à promouvoir d'une manière étatique toute activité culturelle, nous rendons un très mauvais service à ceux qui voudront le faire par d'autres moyens.

Par conséquent, en ce qui concerne notre parti, nous n'allons pas nous opposer à une contribution, mais que ceux qui ont ce magnifique projet – et demain je pense que notre excellent collègue sera parmi eux – viennent avec un projet complet, où nous aurons peut-être une contribution de certaines associations culturelles, notamment latino-américaines; nous aurons peut-être d'autres associations qui voudront aussi s'engager, peut-être certains mécènes de Genève, peut-être d'autres communes, ou peut-être l'Etat, puis la Ville joindra sa contribution. Nous serons à ce moment-là extrêmement heureux de voir que nous pourrions réussir à faire quelque chose de beaucoup plus partagé qu'une opération, finalement, de marketing, comme celle qui vient de nous être décrite pourrait le devenir.

M. Olivier Coste (S). Je ne veux pas m'étendre plus longtemps sur cet objet, mais je voulais simplement dire qu'en commission, Borges étant un spécialiste du labyrinthe, nous nous sommes perdus dans les labyrinthes de la procédure, si bien que nous sommes arrivés à un montant qui semble ridicule pour commémorer cet événement. Les socialistes proposent le rétablissement de la somme à 50 000 francs.

M. Guy Valance (AdG). Vous transmettez, Monsieur le président, à M. Pattaroni que, ce soir, je ne sais pas ce qu'il a mangé, mais son discours est un peu triste. Il est vrai qu'on pourrait privatiser Borges, cela pourrait être intéressant! J'ai un peu l'impression que, du côté des bancs de l'Entente, vous ne vous servez de l'expression «c'est le rôle de l'Etat» que lorsque cela vous arrange, que cela peut amener du bifteck! Il est clair que, quand il s'agit de culture, vous dites non, car cela représente alors pour vous un interventionnisme astronomique de l'Etat!

Mesdames et Messieurs, les animateurs de l'association Borges – dont, je m'empresse de le dire, et vous transmettez ceci à M. Pattaroni, je ne fais pas et ne ferai pas partie, je tiens à le dire publiquement – n'ont pas attendu les conseils de M. Pattaroni pour aller chercher des fonds ailleurs. Vous savez bien, Monsieur Pattaroni – et vous êtes encore mieux placé que moi, parce que vous êtes depuis bien plus longtemps que moi dans cette enceinte pour le savoir – qu'en ce qui concerne non seulement la culture, mais aussi en ce qui concerne aussi le privé et d'autres entreprises, le cas échéant, les gens vont naturellement chercher des fonds tous azimuts avant de demander une aide de la Ville. Vous savez bien aussi que l'ouverture d'une aide de la Ville peut permettre de stimuler d'autres velléités d'aides financières. Il est vrai qu'elles viennent assez rarement des milieux du parrainage ou du «sponsoring» privé, comme vous l'appellez. Vous savez bien que, en ce qui concerne la culture, le sponsoring privé vient en aide à l'Arena, mais assez rarement à Borges.

Il ne s'agit pas d'étatiser Borges, je vous en prie, ces mots sont totalement absurdes, absurdes. Il s'agit de donner une impulsion à un projet qui nous semble absolument vital pour Genève. Voilà ce que nous souhaitons. Alors, Mesdames et Messieurs, cessez ces discours que je qualifie de discours malhonnêtes ou en tout cas qui manquent d'authenticité et de réflexion politique.

M. René Rieder (R). D'abord, je vais vous donner un troisième avis radical, ce qui vous montre que le Parti radical est un parti multiculturel. (*Rires.*)

Je pense qu'il est extrêmement important que l'on commémore Borges par une plaque ou par un autre moyen. Je crois qu'il est important de mettre en évidence cet auteur, de le faire connaître, surtout parce qu'il s'agit d'un auteur souvent qualifié d'ésotérique. Je pense aussi qu'il faut penser à l'avenir, et l'avenir pourrait être incarné par un prix. Ce prix irait à une recherche sur Borges ou à une création littéraire. Malheureusement, dans le rapport, le but du prix reste assez flou; c'est un peu dommage, mais je crois que l'idée du prix est très bonne.

En ce qui concerne l'édition des notules, premièrement, permettez-moi, à titre personnel, de remettre en question leur valeur littéraire, pour en faire une édition que la Ville subventionnerait. Deuxièmement, je remettrai aussi en question leur valeur symbolique, ou même fétichiste, parce que je crains qu'un jour ou l'autre on dérive et que l'on subventionne une exposition des raquettes de Martina Hingis ou des caleçons de Madona.

M. Jan Marejko (L). Je me souviens très bien que, dans les premiers mois de ma présence au Conseil municipal, on a beaucoup discuté sur l'art. Tout le monde disait que l'art était quelque chose qui échappait aux critères objectifs. Je le rappelle, parce que j'ai horreur d'entendre dire que M. Borges est un très grand écrivain, que jamais personne n'a atteint les hauteurs ou les profondeurs qu'il a évoquées. Moi, je n'aime pas Jorge-Luis Borges. Je pense que chacun d'entre nous a le droit d'aimer qui il veut. Qui est grand? Qui est petit? Personne ne peut le dire. Il y a tellement de cas où, à une époque, certains écrivains étaient considérés comme grandioses et le siècle suivant comme médiocres. Je trouve bien audacieux, bien téméraire, celui qui ose nous dire que nous devons baisser culotte devant tel ou tel auteur, parce qu'il est très grand et qu'il dépasse tout le monde. J'ai horreur de ce terrorisme intellectuel qui consiste à dire: «Vous êtes des ploucs, des nuls, des calvinistes, des croque-morts, si vous n'acceptez pas A, B, C, D.» On est libre de penser ce que l'on veut. Encore une fois, personnellement, je n'aime pas Borges.

La deuxième chose, c'est que je suis d'accord avec M. Valance lorsqu'il dit qu'il ne faut pas faire des célébrations avec des plaques. Il est vrai que ce serait

bien d'avoir des milieux de vie. Mais j'aimerais vous signaler ce qui se passe un peu dans tous les pays du monde. Ce n'est plus du tout l'Etat qui promeut la culture, et c'est très bien ainsi – la France, toutefois, avec M. Jack Lang échappe à cette règle, je vous l'avoue – mais si je regarde ce qui se fait dans le monde de la danse, que je connais bien, dans l'histoire de la danse, ce sont des fondations privées qui subventionnent. Celles-ci voient le jour un peu partout dans le monde aujourd'hui, et c'est beaucoup mieux ainsi, parce que, justement, dans une fondation privée, Monsieur Valance, vous avez des gens réellement motivés, alors que si vous entreprenez quelque chose avec le Conseil municipal, qui n'est absolument pas unanime sur ce sujet, et notamment moi, vous n'allez pas avoir derrière vous une mobilisation qui vous permettra de créer cette vie que vous espérez. Vous n'allez jamais avoir de la vie à partir d'un Conseil municipal, vous aurez de la vie à partir d'un groupe venant du privé et qui sera motivé. (*Protestations de M. Valance.*)

Cela dit, Monsieur le président, vous transmettez à M. Valance – qui ne peut pas m'écouter sans immédiatement rétorquer – que je suis d'accord avec lui sur certaines incohérences au sujet desquelles il est très difficile de lui répondre. M. Valance a raison: comment, d'un côté, favoriser une entreprise privée et, de l'autre côté, ne pas vouloir favoriser une entreprise culturelle? C'est un argument tout à fait valable, mais je ne vais pas essayer d'y répondre. Je voulais simplement rendre hommage à M. Valance pour sa cohérence logique, c'est toujours quelque chose. Mais, comme il doit le savoir par ailleurs, il y a un au-delà de la logique qui est malheureusement la politique, et la politique n'est pas logique. Je vous invite donc à refuser tout crédit sur cette proposition.

M. Pascal Holenweg (S). Je rappelle, et on l'a déjà fait dans le rapport, que la commémoration de la naissance de Borges n'est pas la seule que nous puissions avoir à l'idée. Je me réjouis du débat d'aujourd'hui et d'imaginer les futurs débats que nous pourrions avoir lors de la commémoration de la naissance de Nicolas Bouvier, de la naissance ou de la mort de Ludwig Hohl, l'année prochaine ou en 2004, de la mort d'Albert Cohen, en 2001. Nous pouvons avoir ce type de débat chaque année, puisque, fort heureusement pour Genève et pour nous, notre ville est une ville de passage et que n'y passent pas seulement des touristes et des hommes d'affaires.

La proposition de la minorité de la commission ne consiste pas seulement à rendre hommage à Borges, elle consiste à utiliser le prétexte d'un hommage à Borges pour faire un éloge de la littérature. Il est vrai que pour tout hommage que l'on pourrait rendre à un écrivain, la subjectivité de ceux qui rendent hommage ou de ceux qui refusent de rendre cet hommage est déterminante. En l'occurrence, Borges a fait surtout l'éloge de la littérature et c'est cet éloge de la littérature qu'il nous paraît important de faire à l'occasion de cette commémoration.

J'aimerais revenir sur les deux propositions qui ont été abandonnées par la commission. L'idée d'un «prix Borges» a été abandonnée parce que, pour qu'un prix ait un sens, il faut lui accorder un volume financier que la Ville de Genève ne peut pas lui accorder. Par ailleurs, d'autres prix sont en concurrence avec un éventuel «prix Borges» et il nous paraît, d'une manière générale, assez douteux d'accorder à un écrivain particulier un prix particulier, ou alors il faudrait que ce soit un prix unique.

Enfin, en ce qui concerne les notules, nous proposons en effet d'en subventionner l'édition, mais ici aussi il s'agit d'un prétexte, car ce n'est pas la qualité littéraire des notules qui est importante, c'est l'hommage que l'on rend à travers ces notules à un écrivain et, par conséquent, à la littérature.

Personnellement, je vous invite à accepter la proposition d'un crédit de 100 000 francs, et si vous ne l'acceptez pas, acceptez au moins un crédit de 50 000 francs. Je suis d'accord avec MM. Valance et Lescaze: le crédit de 20 000 francs pour la pose d'une plaque a quelque chose de ridicule et d'insultant pour celui-là même à qui l'on dédierait cette plaque.

M^{me} Françoise Pellet Erdogan (AdG). Je ne peux m'empêcher d'être choquée quand j'entends sur les bancs radicaux que l'on compare cette proposition avec une joueuse de tennis. C'est vrai que celle-ci a un bon coup de raquette, qu'elle est mignonne, mais elle est aussi hypermédiatisée, avec tout ce que cela véhicule chez les jeunes, je veux parler des marques, de cette espèce de culture lobotomisée, où, en dehors d'Adidas ou de je ne sais quoi, il n'y a pas de salut. C'est cela notre culture moderne!

Alors, quand on met sur le même plan la proposition de redonner vie à l'œuvre d'un écrivain – œuvre extrêmement subtile et importante – et des exploits sportifs, il y a vraiment quelque chose qui ne joue pas.

Cela est regrettable et je ne pense pas qu'il s'agisse ici d'une affaire financière, mais de quelque chose de beaucoup plus important qui relève du salut de notre société. Un écrivain, qu'il soit de gauche ou de droite, a laissé une trace, et permettre que son œuvre soit magnifiée, soit continuée, soit lue par des adolescents est une œuvre de salut public à l'heure où le fric est roi.

Le président. Nous avons terminé le débat. Je suis un peu emprunté parce que, personnellement, je suis doté d'un esprit un peu simple, et je dois dire qu'il est particulièrement difficile de trouver la conclusion dans le rapport de majorité. Cela fait un moment que j'en tourne et retourne les pages; le débat ayant été passablement long, j'ai eu le temps de le faire. Comme nous devons d'abord voter

sur les conclusions du rapport de majorité, j'ai essayé d'exprimer de ce rapport ce qui pouvait apparaître comme une conclusion. Pour moi, la conclusion est qu'il ne faut rien faire du tout, c'est-à-dire qu'il faut refuser les arrêts. Je mets donc aux voix tout d'abord cette conclusion, puisque c'est le règlement qui nous l'impose.

Mises aux voix, les conclusions du rapport de majorité sont refusées à la majorité (quelques abstentions).

Mis aux voix, l'amendement présenté par le Parti socialiste et les Verts est accepté à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

L'arrêté amendé est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 50 000 francs destiné à la commémoration à Genève du centième anniversaire de la naissance de Jorge-Luis Borges, par:

- la pose d'une plaque commémorative de son séjour à Genève sur l'immeuble de l'angle Grand-Rue/ruelle du Sautier;
- l'édition, sous forme imprimée et sous forme virtuelle sur le site internet d'une institution culturelle municipale, d'un ouvrage sur «Borges à Genève» comprenant la présentation et la reproduction des notules déposées auprès de la tombe de Jorge-Luis Borges;
- l'octroi d'une subvention extraordinaire à l'association «Confessions pour un poète». Le montant de cette subvention équivaudra au solde du crédit accordé par le présent arrêté, sous déduction du coût des prestations prévues aux alinéas a) et b) *supra* et des éventuelles prestations supplémentaires (mise à disposition de locaux, services) accordées par la Ville de Genève à l'association.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 50 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la date de mise en exploitation, soit de 2000 à 2004.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

11. Rapport de la commission de l'informatique et de la communication chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue du boucllement de divers crédits informatiques terminés:

- a) sans demande de crédit complémentaire;**
- b) avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 2 380 121,40 francs, composé:**
 - d'une part, d'un montant de 798 429 francs destiné à couvrir les hausses;**
 - d'autre part, d'un montant de 1 581 692,40 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires (N° 366 A)¹.**

Rapporteur: M. Gilbert Mouron.

1. Préambule

Sous la présidence de M^{me} Hélène Ecuyer, la commission s'est réunie à deux reprises pour étudier ce boucllement de crédits informatiques.

Séance du 15 juin 1998

En présence de M. Rapin, directeur de la DSI (Direction des services informatiques), et de M. E. Favre, conseiller de direction, les commissaires entendent l'exposé des motifs et les commentaires justificatifs.

¹ «Mémorial 155^e année»: Proposition, 5540.

2. Les travaux

Les questions retenues sont les suivantes:

Comment peut-il y avoir des hausses conjoncturelles dans un crédit informatique?

C'est plutôt des baisses qui devraient être enregistrées, l'informatique ne faisant pas partie de l'index du coût de la vie.

M. Rapin répond que cette question a déjà été posée. Les calculs d'indexation sont arrêtés au 31.12.94. Depuis lors il n'y a plus d'indexation. L'essentiel de la dépense concernait des prestations de main-d'œuvre. C'est une décision prise à l'époque par M^{me} Rossi, décision qui consistait à indexer l'ensemble des crédits, cette démarche n'a pas été poursuivie.

Le rapporteur comprend que, par cette méthode, le crédit était enflé artificiellement par l'indexation, sachant qu'il n'était pas utilisé et parallèlement les coûts informatiques étaient à la baisse!

Le détail des dépenses supplémentaires est également demandé aux responsables, car il s'agissait d'un crédit extraordinaire de 3 millions.

La direction du DSI nous renvoie à la M-220. Pour mémoire, cette opération, votée en 1987, était en mauvaise voie à fin 1994. Dès 1995, il y avait l'introduction de la TVA et il fallait démarrer avec de nouveaux programmes. Eurozoom notamment, qui a coûté 1,67 million de francs a remplacé les anciennes structures qui ont été mises «à la poubelle».

A ces réponses, plusieurs commissaires insistent sur les détails à recevoir et l'affectation précise des sommes. A ce sujet, M. Rapin nous renvoie à la direction des finances.

A la question de savoir pourquoi le bouclement n'a pas été présenté plus tôt, il est répondu que le compte a bien été bouclé en janvier 1997 mais que le paiement des dernières factures a prolongé le délai.

De la discussion sur les détails des coûts des postes de travail, il apparaît qu'une modification est intervenue entre la nature de la configuration et le moment où elle est devenue effective; on est souvent dans un coût moyen, car les performances augmentent pour un prix équivalent.

En fin de séance, il est décidé qu'il s'agit d'un problème financier. Il n'y a pas lieu de voter une hausse pour un crédit qui ne s'ouvrirait pas aux hausses conjoncturelles. Il s'agit donc d'un dépassement sur lequel la commission puis le Conseil municipal devront se prononcer. Le vote est donc reporté.

3. Conclusions et vote

Dans la séance du 14 septembre 1998, il apparaît que les commissaires, dans l'ensemble, sont relativement sceptiques quant au bien-fondé des explications données pour justifier les dépassements.

Des propositions d'amendement sont faites et, bien que l'on ne puisse pas refuser le crédit, il y a lieu de manifester sa mauvaise humeur et de signaler que l'ensemble du crédit proposé fait partie de dépassements.

Il s'agit réellement de dépassements qui ont été glissés sous le terme hausses conjoncturelles ou indexation au coût de la vie mais en réalité, compte tenu de la situation du marché, il s'agit de dépenses supplémentaires.

D'ailleurs, le Conseil municipal avait demandé que les prix soient déposés et bloqués. Il n'y avait pas lieu d'enregistrer des dépassements, car le coût des appareils informatiques a baissé de 35%.

Beaucoup de commissaires ont envie de refuser ce crédit qui serait accepté «par derrière» par le Conseil administratif et entériné par le Conseil d'Etat, mais il y a lieu pour les conseillers municipaux de manifester leur mauvaise humeur.

Amendement:

A l'article premier, le montant de 798 429 francs est considéré comme un crédit informatique supplémentaire.

Ce montant n'est donc pas considéré comme une hausse mais comme un supplément.

La proposition d'amendement est acceptée à l'unanimité des 12 membres présents.

Mis aux voix, l'arrêté est voté par 2 oui (1 S, 1 Ve) et 10 abstentions (1 Ve, 3 AdG, 4 L, 1 DC, 1 S).

PROJET D'ARRÊTÉ AMENDÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit complémentaire de 2 380 121,40 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires pour des crédits informatiques terminés.

Art. 2. – Les annuités d’amortissement du crédit y relatif seront modifiées, dès le budget de fonctionnement 1999, en fonction des crédits supplémentaires mentionnés à l’article premier.

Premier débat

M. Jean-Louis Fazio (S). Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, vu le dépassement de plus de 2 millions de francs pour des crédits informatiques, le Parti socialiste ne peut en aucun cas cautionner de telles augmentations, surtout devant le peu d’explications fournies en commission et malgré plusieurs mises en garde effectuées par ce Conseil lors des votes sur des investissements informatiques.

Une fois de plus, notre Conseil est mis devant le fait accompli. Le groupe socialiste ne peut que s’abstenir devant cette proposition, puisque, même si nous la refusons, elle serait automatiquement avalisée par le Conseil d’Etat. Merci de votre écoute.

M. Pierre Reichenbach (L). J’aurais tendance à dire que c’est une galéjade. On se trouve devant une demande de 2 380 000 francs de crédit complémentaire et on nous demande encore 1 581 000 francs en plus.

A la commission, comme le rapporteur le dit dans le chapitre «Conclusions et vote», nous n’avons pas admis ce qui se passait. Je pense qu’il faut être un peu plus sérieux avec cette commission informatique. Nous avons posé des conditions, nous avons mis en place certains éléments, et je vois, régulièrement, qu’on n’en tient pas compte.

Le vote de la commission a été un vote fâché, déçu, et c’est pour cela qu’il n’y a eu que deux oui. Alors, on laissera les deux oui et le groupe libéral, de nouveau, s’abstiendra.

M. Robert Pattaroni (DC). Le Parti démocrate-chrétien votera non.

En deuxième débat, l’arrêté amendé par la commission est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté par 7 oui contre 6 non (24 abstentions).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit complémentaire de 2 380 121,40 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires pour des crédits informatiques terminés.

Art. 2. – Les annuités d'amortissement du crédit y relatif seront modifiées, dès le budget de fonctionnement 1999, en fonction des crédits supplémentaires mentionnés à l'article premier.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

12. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition N° 89¹ de l'Association de la Vieille-Ville: «Pour que «Clémentine» continue à s'exprimer sous le tilleul de la liberté au Bourg-de-Four» (N° 430 A).

Rapporteur: M. René Grand.

La commission des pétitions, sous la présidence de M^{me} Linda de Coulon, a consacré les deux séances du 28 septembre et du 23 novembre 1998 à étudier la pétition N° 89 demandant que M^{me} Geneviève Piret puisse continuer de faire parler la statue «Clémentine» au Bourg-de-Four.

Le rapporteur tient à remercier M^{me} Ursi Frey de sa précieuse contribution par les notes de séances.

¹ Commission, 1013.

1. Texte de la pétition

Conjointement, l'Association de la Vieille-Ville et l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville s'unissent pour protester contre les mesures prises par la mairie de la Ville à l'encontre de M^{me} Geneviève Piret et de la jolie statue du Bourg-de-Four.

Voilà bientôt vingt ans que M^{me} Piret s'exprime au travers de «Clémentine», devenue la messagère protectrice des droits de l'enfance. Tous les passants genevois ou étrangers s'arrêtent pour lire les articles dont elle est porteuse. Cette statue accompagnée de ses messages est devenue une figure de la Genève internationale, une ambassadrice des enfants du monde et de la lutte engagée pour altérer leurs souffrances. Elle s'associe parfaitement aux valeurs défendues par notre canton et à notre devise: *Post Tenebras Lux*, après les Ténèbres, la Lumière, correspondant si bien à l'esprit de la Genève d'Henri Dunant et à celle du général Dufour, à la Genève internationale de la Croix-Rouge et de combien d'autres institutions, dont nous sommes tous fiers.

Aussi, nous demandons aux autorités de la Ville de revoir leur décision et, plutôt que de réprimer cette volonté d'aider l'enfance malheureuse, au contraire, de soutenir cette personne méritante dans son action pour «Terre des enfants» «Terre des femmes». Répandons la lumière où sont les ténèbres, une lumière de sagesse, dissipant l'ombre des souffrances de notre prochain, car c'est en donnant que l'on reçoit. Nous, soussignés, désirons que M^{me} Geneviève Piret puisse continuer de faire parler «Clémentine».

2. Audition de M. André Hediger, maire, le 28 septembre 1998

M. Hediger explique que le problème d'affichage de revendications humanitaires sur la statue «Clémentine», à la place du Bourg-de-Four, à l'aide de petites affiches, d'étendages, de bougies et de fleurs, existe depuis de nombreuses années.

A la suite de nombreuses protestations, M. le maire a attiré l'attention de M^{me} Piret sur le fait que la situation devenait intolérable, du fait de l'extension toujours plus grande prise par les affichages autour de la statue. Certains artistes, également, trouvent inadmissible que l'on puisse laisser des affiches sur une statue: ils craignent que d'autres œuvres ne subissent le même sort.

En juillet 1998, ne voyant aucune amélioration malgré les avertissements, M. Hediger a dû demander aux agents de ville d'intervenir en notifiant une contravention à M^{me} Piret. (Cf. annexe.)

Cette intervention a relancé la polémique au sujet de cet affichage. Mais un effet positif semble avoir résulté de cette mesure: la diminution du nombre d'objets garnissant la statue.

3. Audition des pétitionnaires, le 28 novembre 1998

- M^{me} et M. Schmitt, représentant l'Association de la Vieille-Ville;
- M^{me} Nerny et M. Zürcher, représentant l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville.

Les pétitionnaires expliquent que les 2 associations sont intervenues pour soutenir M^{me} Piret dans son affichage sur la statue «Clémentine» en faveur de la défense des droits de l'enfance et des minorités en général. Ils reconnaissent que cet affichage ne plaît pas à tout le monde et devient parfois hétéroclite. Mais les actions de M^{me} Piret sont efficaces dans leur but humanitaire, même en admettant que leur présentation n'est pas toujours esthétique.

Par exemple, sa demande du respect des droits de l'homme en Algérie a conduit le président Chaadli à libérer le chanteur Fehrat Mehani et d'autres prisonniers d'opinion. M^{me} Piret s'est opposée avec succès au retour d'Amérique du Sud d'un pédophile notoire qui voulait s'installer en Suisse; elle a aussi commémoré la disparition des victimes du crash du vol Swissair 111, le 3 septembre 1998.

Même les guides touristiques s'arrêtent devant la statue pour expliquer les actions de M^{me} Piret qui ont une portée internationale. Les habitants de la Vieille-Ville sont très impressionnés par la manière de défendre des causes si nobles et ils admirent ses actions.

Les pétitionnaires reconnaissent que des plaintes se sont manifestées auprès de la municipalité à cause des étendages sur et autour de la statue. Ils pensent qu'au lieu d'interdire l'affichage, on devrait venir en aide à M^{me} Piret, par exemple en l'autorisant à utiliser un endroit pour exprimer ses messages humanitaires. Les habitants pensent que cette animation est bienvenue au cœur de la cité qui voit ses activités fortement diminuer depuis de nombreuses années: les tenants du «propre en ordre» sont en train d'étouffer la Vieille-Ville dans son animation: ne serait-il pas possible d'admettre l'expression de personnes différentes?

Une habitante fait remarquer que l'affichage de «Clémentine» a été toléré depuis dix-huit ans et que le sculpteur même de la statue, M. Schwarz, avait donné son accord, de son vivant, à «l'affichage» de M^{me} Piret.

Suite à la verbalisation des agents de ville, en juillet 1998, les pétitionnaires ont encouragé M^{me} Piret à poursuivre son action de défense des causes humanitaires avec «Clémentine». D'autre part, ils ont constaté qu'il n'y a plus eu d'intervention des agents municipaux depuis lors. Ils demandent donc de ne pas condamner les initiatives de M^{me} Piret mais de reconnaître le bien-fondé honorable de sa passion en autorisant l'affichage de «Clémentine».

4. Discussion et vote de la commission

Un commissaire fait remarquer que la municipalité a accepté les affichages de «Clémentine» depuis de nombreuses années et qu'il n'est pas possible d'interdire ces actions de M^{me} Piret après les avoir tolérées depuis si longtemps.

La commission tombe d'accord pour souhaiter que la statue reste décorée, mais dans une mesure acceptable. Il est précisé que cela implique en particulier qu'aucune ficelle ni pince à linge ne soit utilisée comme étendage.

Au vote, la commission décide à l'unanimité (moins une abstention) le renvoi au Conseil administratif de la pétition N° 89 du 16.9.1998 avec la recommandation que la statue «Clémentine» puisse continuer d'être décorée dans une mesure acceptable.

Annexe: Notification de contravention du Service des agents de ville du 13 juillet 1998 à M^{me} Geneviève Piret.

M. René Grand, rapporteur (S). Je pense que tout le monde connaît M^{me} Piret qui, depuis plus de vingt ans, essaie par des moyens un peu spéciaux de sensibiliser la population à des problèmes très graves. Je rappelle qu'elle a été la fondatrice d'une association qui s'appelle «Terre des femmes, terre des enfants, tous respectés» et qu'elle n'a pas hésité à payer de sa personne pour intervenir dans des affaires où les femmes et les enfants n'étaient pas pris en considération. Que ce soit en France ou dans d'autres pays, elle a souvent réussi, à force d'obstination, à obtenir que les droits de ces personnes soient reconnus, même si celles-ci étaient dans une situation sociale très défavorable.

Je rappelle aussi, et cela a paru dans les journaux, que M^{me} Piret a collecté, pendant la période de Noël, des jouets pour les enfants de Sarajevo. Elle en a fait de même pour monter deux ludothèques à Dubrovnik, cité qui a aussi été victime de la guerre en ex-Yougoslavie.

Toutes ces initiatives de M^{me} Piret ne peuvent pas plaire à tout le monde, c'est évident. Mais la commission a considéré que, depuis plus de quatorze ans, cette façon de manifester qui permet à M^{me} Piret de transmettre ses messages par «Clémentine» était non seulement tolérée mais très appréciée par de nombreux badauds et notamment des touristes qui passent par le Bourg-de-Four. Il est vrai que cette manière de s'exprimer n'est pas toujours conforme au «propre en ordre» helvétique que nous souhaitons voir dans nos rues. Pourtant, la commission a estimé que cette «expression» pouvait et devait pouvoir continuer, puisque celle-ci avait été tolérée depuis si longtemps. C'est pourquoi elle a décidé de laisser Clémentine transmettre les messages de M^{me} Piret, mais à des conditions acceptables, c'est-à-dire qui n'empiètent pas trop sur l'environnement.

Premier débat

M. Roman Juon (S). Ce soir, je peux parler de «Clémentine», parce que, depuis le 14 janvier, l'Association des habitants de la Vieille-Ville m'autorise de nouveau à parler. (*Exclamations.*) J'ai dû me taire pendant des mois et cela m'a été extrêmement difficile, vous me connaissez.

Aujourd'hui, puisque je peux m'exprimer sur ce sujet, j'aimerais adresser mes remerciements à notre maire – même s'il est absent, j'espère que les conseillers administratifs présents lui transmettront – car, grâce à «Clémentine», l'Association des habitants de la Vieille-Ville, dont je fais partie, ainsi que l'Association des commerçants, se sont parlé avec beaucoup d'intérêt, d'affection et de compréhension. Ce sujet nous a unis à une vitesse absolument exceptionnelle. Après les dernières estocades de la Police municipale, nous nous retrou-

vions avec toute la presse, y compris la télévision, pour parler de cette affaire et soutenir, sans condition, M^{me} Geneviève Piret, dans les actions qu'elle mène depuis des années.

Je trouve malheureux que l'administration, dans ce cas particulier, ait été très peu claire vis-à-vis de M^{me} Piret, qui récoltait des amendes sans savoir avec précision pourquoi. La seule information que nous avons pu obtenir, c'est qu'il y avait eu plainte de citoyens et citoyennes. On parle toujours de citoyens qui se plaignent, mais on ne sait jamais s'il s'agit d'un, de dix, vingt ou cinquante citoyens! Il y a peut-être eu quelques réactions à cause des pinces à linge – je sais, par exemple, que M^{me} Burnand n'aime pas beaucoup les «pincettes» sur le fil tendu entre l'arbre et la statue de Schwarz – mais ce sont des détails qui, à mon avis, sont futiles.

Il fallait soit interdire cet affichage dès le départ et être intransigeant avec la loi soit il faut continuer d'être «coulant», comme cela a été le cas jusqu'à présent.

Je trouve que la réaction de la commission des pétitions, en particulier, a été exemplaire et encourageante. Même si les habitants et les commerçants ne s'entendent pas toujours très bien sur les problèmes de circulation et autres, il n'empêche que l'on a pu aborder et régler le problème soulevé par l'affichage sur et autour de «Clémentine» en un temps record et tout est rentré dans l'ordre. Il est vrai que, de temps en temps, M^{me} Piret utilise encore quelques «pincettes» de couleur, mais elles ne restent jamais bien longtemps en place.

Le plus important dans cette affaire, ce sont les messages qu'elle fait passer. Ce ne sont pas que les touristes qui lisent et photographient ces messages, il y a même des Genevois. Bon nombre de personnes qui passent par le Bourg-de-Four s'arrêtent et lisent avec attention ces petits messages. Alors, ce n'est pas pour quelques ronchonners et grognons que nous devons les interdire.

A mon avis, il est important de soutenir une action telle que celle de M^{me} Piret, car c'est une action en faveur de la défense des droits de l'enfance et des minorités en général.

M. Alain Marquet (Ve). Les interventions des préopinants ont été bien aimables et je me permets de trouver que la situation particulière est beaucoup plus symbolique, exemplaire et importante qu'on ne le pense. Je me permettrai de rappeler que les Verts sont sensibles à la liberté d'expression et que cette situation montre particulièrement que cette liberté peut s'exercer sans contrainte, lorsqu'elle tient compte de la liberté de tous. Si, en plus, cette expression se veut celle des plus fragiles, des plus démunis, elle mérite alors inévitablement le respect de tous.

Rappelons en effet toute l'humilité et toute la grandeur des objectifs de M^{me} Piret. Les droits des enfants bafoués, foulés aux pieds dans de trop nombreux pays encore, où les enfants sont considérés comme une marchandise, une simple force de travail exploitable et corvéable à merci ou encore, plus ignoblement, comme un outil d'assouvissement des pulsions, que l'on ne peut même pas qualifier de bestiales, les bêtes se comportant souvent mieux.

Il est aussi la solidarité avec les gens en détresse que notre société abandonne au bord du chemin et cherche à oublier. Geneviève Piret nous les remet en mémoire, et souvent même ce seul rappel les maintient en vie et les préserve d'un oubli qui serait mortel. Il y a encore l'aide à la prise de conscience de l'iniquité de certaines situations que le fumier nauséabond de la globalisation laisse suinter de plus en plus souvent.

Utiliser «Clémentine», cela était possible, cela est utile et nécessaire. Possible, car l'artiste lui-même avait donné son accord et que l'art est aussi là pour nous écouter. Utile, car le travail de mémoire est celui qui met en évidence les aspérités de la conscience. Ces aspérités douloureuses que d'autres voudraient lisser, raboter, araser afin que nous ne doutions plus de rien, que nous nous contentions de croire que le bonheur sur terre existe déjà et que la consommation est son prophète. Ce travail d'utilisation de «Clémentine» était et reste nécessaire, car la douleur des exploités est un cri qu'aucune norme ne fera taire, qu'aucune loi ne pourra contraindre au silence. Ainsi, un morceau de conscience humaine en plein cœur de notre ville doit être préservé, comme vous le demande la commission, afin que nous ne soyons pas tous transformés en bloc de sel. M^{me} Piret y travaille et, s'il n'en reste qu'une, qu'elle soit au moins celle-là!

(La présidence est momentanément assurée par M^{me} Alice Ecuillon, vice-présidente.)

M. Pierre-Charles George (R). Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, même pour moi, M^{me} Piret est un phénomène. C'est vrai, elle affiche de nombreux messages et, pour ce faire, elle bénéficie de largesse de la part de la Ville, puisqu'elle dispose d'un kiosque pour elle toute seule, kiosque qui n'est pas toujours très propre, mais, enfin, passons.

J'aimerais revenir à l'affichage du Bourg-de-Four. Je pense qu'il est parfois pertinent d'afficher ses réactions en pleine de rue, comme le fait M^{me} Piret. Par contre, je ne sais pas si elle a toujours la bonne réaction. En effet, lorsqu'elle a parlé d'un drame pastoral, à mon avis, sa réaction était très mauvaise, et elle aurait dû accepter d'enlever rapidement ses écriteaux; elle les a bien enlevés, mais elle n'a pas voulu comprendre...

Je pense que ce n'est pas son affichage qui traumatise les gens, mais la «lessive». Je suis persuadé que, si elle mettait ses messages par terre, personne ne dirait rien et tout le monde les lirait.

Une voix. Les gens marcheraient à quatre pattes!

M. Pierre-Charles George. Mais non, pas dans les plates-bandes, voyons, Monsieur, arrêtez! A titre d'essai, M^{me} Piret dépose déjà ses messages par terre et, pas plus tard que samedi dernier, elle m'a dit que ce n'était pas si mal que cela. Donc, je l'encourage vivement à poursuivre de cette façon et à ne plus étendre de «lessive» sur cette place qui est tout de même protégée et sur laquelle on ne peut pas faire tout ce que l'on veut.

M. Guy Valance (AdG). Ce qui est très beau, c'est que cette pétition existe. En effet, si nous nous exprimons autant autour de «Clémentine», c'est parce qu'elle a une portée symbolique tout à fait prégnante. Il est absolument consternant que des gens, peut-être des habitants, des commerçants, je ne sais pas, aient été choqués par les agissements de l'égérie de «Clémentine», M^{me} Piret. Qu'ils en arrivent là, Mesdames et Messieurs, cela est évidemment un très grave problème de santé publique. Il faut que ces gens puissent être soignés, naturellement. En arriver là, c'est très, très grave.

Je crois que nous avons une chance inouïe d'avoir dans notre ville quelqu'un qui fait acte de citoyenneté, qui s'attribue une partie de la rue pour s'exprimer et faire partager un certain nombre de ses préoccupations, qui me semblent extrêmement importantes en termes de solidarité, en termes de prise de conscience. La moindre des choses, Mesdames et Messieurs, c'est que nous puissions naturellement soutenir complètement, totalement, le comportement de M^{me} Piret et son appropriation de cette merveilleuse «Clémentine».

Je terminerai en disant que, évidemment, les conclusions de la commission sont parfaitement minimalistes et sinistres. Quand on recommande que «la statue «Clémentine» puisse continuer d'être décorée dans une mesure acceptable», on est véritablement dans la caricature et le ridicule absolu.

Mesdames et Messieurs, je vous recommande d'accepter le renvoi de cette pétition au Conseil administratif et surtout d'autoriser M^{me} Piret et «Clémentine» de continuer de vivre, de respirer et de nous interroger.

M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon (DC). Pour le PDC, «Clémentine» est un symbole, un témoin, un porte-drapeau montrant que de nombreux tabous doivent encore être dénoncés.

Le PDC soutient cette action, même si elle dérange, même si elle est peu conforme aux normes. Elle est la preuve que notre démocratie est vivante. Alors, vive «Clémentine» et vive la liberté d'expression.

En deuxième débat, les conclusions de la commission des pétitions sont mises aux voix; elles sont acceptées à la majorité (une opposition et une abstention).

Elles sont ainsi conçues:

CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition N° 89 au Conseil administratif avec la recommandation que la statue «Clémentine» puisse continuer d'être décorée dans une mesure acceptable.

13. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition N° 17¹, intitulée: «Pour un quartier des Eaux-Vives plus convivial» (N° 432 A).

Rapporteur: M. Jan Marejko.

TEXTE DE LA PÉTITION

adressée au Grand Conseil et au Conseil municipal

Constatant:

- la difficulté pour de nombreux habitants des Eaux-Vives de trouver des places de longue durée, ce qui les oblige à utiliser quotidiennement leur véhicule pour éviter d'être mis à l'amende ou de le parquer de manière illicite;
- le nombre important de places de stationnement du quartier occupées par des pendulaires qui travaillent au centre-ville et habitent à l'extérieur de la ville;
- l'encombrement des rues du quartier par le trafic de transit, cherchant à contourner les feux régulant la circulation sur les axes primaires;
- l'absence dans le quartier d'espaces conviviaux permettant une réelle animation, comme les habitants ont pu l'apprécier lors de la récente fête des commerçants cet automne ou lors de la fête de la Maison de quartier en mai 94,

¹ «Mémorial 153^e année»: Commission, 2087.

les signataires de la présente pétition demandent aux autorités municipales et cantonales de réaliser les objectifs suivants:

- introduction d'un système de contrôle de stationnement réservant les places du quartier aux habitants et commerçants des Eaux-Vives (système de macarons ou autre système similaire);
- suppression du trafic de transit à la rue de Montchoisy notamment et transformation de celle-ci en rue avec priorité aux piétons;
- réaménagement de la place Pré-l'Evêque pour la rendre plus conviviale et lui restituer son rôle historique de lieu de rencontre (arborisation - extension du marché - suppression de places de parking, etc.);
- construction éventuelle d'un parking d'échange à l'entrée de la ville dans la région de Genève-Plage.

La commission des pétitions s'est réunie le 4 mars, le 22 avril, le 20 mai et le 1^{er} juillet 1996.

Audition des pétitionnaires

Raisons de cette pétition

Le 4 mars 1996, le président de la commission, M. Roberto Broggin, reçoit les pétitionnaires, à savoir M. Sami Kanaan et M^{me} Nadia Mayor. M. Kanaan insiste sur le fait qu'il fait bon vivre dans le quartier des Eaux-Vives, mais qu'il y a de nombreux problèmes de circulation et de stationnement. D'où problèmes classiques de sécurité pour les enfants, les vieillards et les commerçants. Au-delà des problèmes de sécurité se pose, en permanence, le problème plus prosaïque des places de parking. Ni les habitants, ni les commerçants n'en trouvent, puisqu'en raison des pendulaires il y a surcharge. M. Kanaan fait observer que les pétitionnaires n'ont pas créé d'association, qu'ils sont au courant de certaines mesures liées à Circulation 2000, mais qu'ils éprouvent quelque impatience devant la lenteur des autorités pour améliorer la situation. C'est pour pallier cette lenteur que cette pétition a été lancée.

Ils proposent d'attribuer des macarons aux résidents et aux commerçants pour les places de stationnement et à d'autres ayants droit et de limiter la durée des places pour visiteurs à 1 h 1/2 comme cela se fait d'ailleurs en ville.

Questions posées aux pétitionnaires

Suite à l'exposé de M. Kanaan, le président observe que la pétition a été adressée au Grand Conseil. Un commissaire remarque qu'elle émane de conseillers municipaux (qui auraient donc pu déposer une motion). A ces deux

observations, M. Kanaan répond que l'objet de la pétition est en partie du ressort du Canton et que le choix de la pétition plutôt que de la motion s'explique par le désir des pétitionnaires de passer d'abord par la rue plutôt que tout de suite par le Conseil municipal, afin de stimuler les réactions des habitants et de les associer à une démarche politique.

Faut-il voir là un généreux mouvement en direction de la démocratie de quartier? C'est possible, mais les informations nous manquent pour trancher et les conseillers municipaux auront tout le loisir de le faire en séance plénière...

Les questions portent ensuite sur la durée du parking, le nombre des places de stationnement, les parkings dans le sous-sol des immeubles, la vitesse des véhicules dans les rues, les aménagements du Pré-l'Evêque.

Sur ce dernier point, M. Kanaan répond très clairement qu'il souhaite un espace vert pour les habitants et, éventuellement, une place de jeu pour les enfants. Mais les priorités semblent tout de même être l'élimination du trafic de transit et la distribution de macarons aux habitants.

Là-dessus, la discussion en commission entre dans une nouvelle phase avec la prise en considération d'un éventuel parking d'échange. Les commissaires, stimulés par cette possibilité, s'engagent alors dans une série de considérations sur l'attitude des automobilistes devant un P & R. Devant la complexité des points de vue, M. Kanaan, prudemment, concède que cette idée est plus une proposition qu'une revendication.

Discussion

Après quelques considérations sur le douloureux sujet des compétences respectives de la Ville et du Canton en matière d'urbanisme, une question de philosophie politique se profile à l'horizon des débats de la commission. La notion de macaron est-elle compatible avec celle d'espace public démocratique? Impossible, malheureusement, dans ce rapport, de faire état de toutes les riches interventions que cette question a provoquées. L'essentiel est qu'elles ont soulevé des difficultés conceptuelles telles qu'il a été décidé, à l'issue de cette première séance de la commission sur la pétition N° 17, de procéder à des auditions. Le président s'engage donc à écrire au président de l'OTC ainsi qu'aux services de M^{me} Burnand.

Audition de M. Philippe Gfeller, chef du Service de l'aménagement urbain

Lorsque le président de la commission demande à M. Gfeller quelles sont les intentions de la Ville de Genève concernant la rue Montchoisy, la réponse, pour

une fois, ne fait pas problème. Il n'y en a pas! Mais cela ne veut évidemment pas dire qu'il n'y a pas de problèmes puisque le Conseil municipal a voté, il y a environ une année, un crédit pour cette rue. Si rien n'a été fait par l'exécutif, cela tient au fait que ce type de proposition (d'aménagement) se fait en principe en collaboration avec le Canton. Le projet de 1990 (dont la commission apprend l'existence à ce moment) n'a pas été développé. Il semble que la Ville et le Canton soient en train d'attendre que l'autre bouge. Comme l'autre ne bouge pas, personne ne bouge. Sur la question des P & R, M. Gfeller, bien qu'il signale que cela relève des autorités cantonales, se montre pourtant assez loquace. Ce type de parking fonctionne bien lorsqu'il est bien desservi par des lignes TPG et lorsqu'il y a beaucoup de pendulaires. Or, comme il le reconnaît lui-même, il y a beaucoup de pendulaires entre Genève et Thonon, et il y a également une bonne ligne TPG à partir de Genève-Plage. Alors pourquoi ne fait-on rien?

Cette question, malheureusement, n'est pas entendue par la commission qui se lance immédiatement dans un torrent de considérations qui s'abattent sur M. Gfeller, concernant la place Pré-l'Evêque, la rue Montchoisy, la construction d'un parking souterrain, etc. Il en résulte que, de toutes manières, Circulation 2000 prévoit un «travail par zone» permettant de différencier le comportement des usagers des rues dans un vaste périmètre. Cette formule sybilline laisse la commission songeuse, mais M. Gfeller la rassure un peu en insistant sur le fait que c'est dans ce cadre de différenciation que méditeront le DJPT et la Ville de Genève.

Quelque peu rassurée par la perspective d'une méditation entreprise dans les plus hautes sphères de l'autorité cantonale, la commission retombe toutefois dans l'angoisse au moment où, suite à la remarque de M. Broggini soulignant qu'il n'y a pas, dans le plan Circulation 2000, de prévision d'aménagement de la place Pré-l'Evêque, M. Gfeller laisse tomber, laconique: «si rien ne figure au plan, les travaux ne se feront pas.»

Discussion

La commission fait son mea culpa: finalement, elle n'aurait pas dû convoquer M. Gfeller. Ce qu'il a dit, en effet, aurait pu être transmis par écrit. Toutefois, cette audition semble avoir inspiré le président qui propose que la commission demande qu'un montant soit inscrit au nouveau plan pour l'aménagement de la place Pré-l'Evêque.

Là-dessus, coup de théâtre: un commissaire annonce qu'il existe un magnifique plan d'aménagement pour cette place et qu'il regrette que ce plan ait été abandonné. Mais pourquoi donc, est-il alors demandé, ce commissaire n'en a-t-il pas parlé à M. Gfeller? Contrit, le commissaire incriminé ne se laisse toutefois pas démonter: pourquoi ne demanderait-on pas à M^{me} Burnand d'envoyer ce

magnifique plan d'aménagement à la commission? Le président en déduit qu'indirectement ce commissaire souhaite que lui, le président, écrive à M^{me} Burnand pour lui demander ce plan. Cette déduction est-elle exacte? Le commissaire concerné répond indirectement oui en suggérant qu'on peut toujours demander de recevoir ce projet. Pourquoi tant de prudence politique?

Probablement parce que quelques minutes plus tard, un autre commissaire annonce qu'il y a un plan d'aménagement de la place Pré-l'Evêque qui existe depuis le Moyen Age... Eberluée, la commission peut alors mesurer à quelle vitesse les projets se réalisent en Ville de Genève!

Finalement, qui, de la Ville et du Canton, peut faire quelque chose pour rendre le quartier des Eaux-Vives plus convivial? La question pèse sur la commission comme une épée de Damoclès. Pour faire diminuer la tension, le président rappelle qu'il est de la compétence de la Ville de faire des avancées de trottoirs dans la rue Montchoisy (cela le rendra-t-il plus convivial?), mais que la limitation de la vitesse est du ressort du Canton. Quelques commissaires se demandent quel rapport il y a entre cette remarque et la question de l'aménagement de la place Pré-l'Evêque, mais ils restent discrets pour ne pas faire traîner les choses. A un commissaire qui a finalement l'impression que la convivialité des Eaux-Vives ressortit à l'autorité cantonale, il est répondu que, tout de même, la commission et, par voie de conséquence, le Conseil municipal peuvent donner leur avis.

A ce point règne une telle confusion que la discussion revient au projet d'aménagement de la place Pré-l'Evêque (pas celui du Moyen Age) et, avec un soulagement évident, la commission conclut presque sa discussion en décidant d'obtenir plus d'informations à ce sujet. Cela n'empêche toutefois pas un commissaire de se demander, tout à coup, ce qu'est devenue la question des macarons. La séance est levée sans qu'il soit répondu à cette grave question.

Séance du 20 mai 1996 avec 2 votes

La commission apprend que M^{me} Burnand ne souhaite pas que M. Descombes, l'auteur du «magnifique» projet d'aménagement évoqué par un commissaire, soit auditionné, son projet n'ayant pas été réalisé. Etrangement, la commission accepte la position de M^{me} Burnand dans la plus grande sérénité et passe toute de suite à la question de ce qui est du ressort de la Ville dans cette pétition. Mais, hélas, un commissaire remet sur la table la question des macarons qui, de toute évidence, est du ressort du Canton, question qui, en outre, fait l'objet d'une motion déposée au Grand Conseil. Alors, alors... ne pourrait-on pas s'appuyer sur cette motion pour aller de l'avant? Suggestion acceptée dans l'enthousiasme. Seulement il faudrait d'abord retrouver le texte de cette motion (qui, heureusement, ne remonte pas au Moyen Age). Mais la commission n'en reste pas là et revient soudainement à la question des macarons qui... divise tout le monde

puisque à la réflexion, s'il y a des macarons, les voitures en sous-sol risquent de remonter, comme des sous-marins, à la surface, de sorte que le quartier serait encore plus sinistré qu'avant. Oui, mais... si les macarons sont payants, elles ne remonteront pas! Cela dépend du prix du macaron... Mais peuvent-ils être payants (en filigrane, on peut entendre la question se poser de savoir s'il n'y aurait pas là quelque chose d'antidémocratique)? La question est si complexe que le président, dans sa grande sagesse, décide de passer à un vote au terme duquel il est décidé, par 12 oui et 1 abstention, d'inclure le principe des macarons dans les conclusions du rapport en s'appuyant sur la motion déposée par M. Ducret. Autre vote encore: la suppression du trafic de transit à la rue de Montchoisy est acceptée par 6 oui, 1 opposition et 6 abstentions.

Dernière séance

La dernière séance de la commission des pétitions sur la pétition N° 17 a permis d'entendre M^{me} Burnand. Pour elle, la situation est claire: la Ville a renoncé à l'aménagement de la place Pré-l'Evêque pour des raisons financières – il est difficile de débarrasser la place des voitures puisqu'il n'y a pas assez de parkings privés dans le quartier. Pour ces deux raisons, le dossier a été abandonné. La seule chose qui est en train d'être mise en place est un système de stationnement dissuasif avec horodateurs, mais de toute façon cela n'est pas de la compétence de la Ville. La commission, accablée, mesure toute l'ampleur de son impuissance.

D'où la question quelque peu amère: pourquoi, après tout, M^{me} Burnand a-t-elle été auditionnée? La commission n'avait-elle pas déjà souverainement pris position par ses propres votes sur les demandes de cette pétition?

Bonne question, mais qui est malheureusement restée sans réponse, ce dont on peut, au demeurant, se féliciter, puisqu'alors la commission, s'engageant sur le terrain de la philosophie politique, n'aurait toujours rien conclu à ce jour...

Au vu de la complexité de ce dossier, il convient donc de rappeler clairement les votes de cette commission.

1. Le principe d'inclure la question des macarons dans le rapport a été approuvé par 12 oui et 1 abstention (avec appui sur la motion déposée par M. Ducret).
2. Le principe de la suppression du trafic de transit a été approuvé par 6 oui, 1 opposition et 6 abstentions.
3. Le principe de la construction d'un parking d'échange dans la région de Genève-Plage a été adopté par 10 oui et 3 abstentions.
4. Le principe de l'aménagement de la place Pré-l'Evêque avec l'amendement de M. Ducret proposant de supprimer la poste provisoire a été adopté par 11 oui et 1 abstention.

En vote final, la proposition d'accepter la pétition est acceptée par 6 oui et 4 abstentions.

Remarque finale du rapporteur.

La pétition N° 17 «Pour un quartier des Eaux-Vives plus convivial» illustre à merveille:

1. La difficulté des rapports entre Ville et Canton en matière d'urbanisme, matière dans laquelle on se demande si la distinction entre ces deux entités politiques a encore un sens.
2. Qu'est-ce que la commission a fait exactement en votant des principes? Bien téméraire celui qui s'avancerait pour répondre. Le principe du macaron a fait tant de difficultés en commission qu'on ne voit pas ce qu'on fait en l'adoptant. Et cela est implicitement admis puisque la commission s'en remet à une motion déposée au Grand Conseil.
3. La discussion en séance plénière des quatre principes votés par la commission des pétitions pourrait facilement occuper le Conseil municipal pendant une dizaine de séances. Il y a des sujets qui montrent à la fois la limite des compétences d'une commission aussi bien que celles du Conseil municipal.
4. La commission n'a finalement pas discuté la question centrale posée par la pétition, à savoir celle de la convivialité. Quel est le rôle exact des voitures dans la convivialité d'un quartier? Les avis, comme on sait, sont partagés, mais, sur ce partage des avis, rien n'a été dit. On ne peut que le regretter.

M. Jan Marejko, rapporteur (L). Je voudrais intervenir très brièvement pour vous rendre attentifs au caractère, à mon avis, obsolète de cette pétition et donc vous engager à la classer. En effet, d'une part, la notion de convivialité est extrêmement complexe; en outre, vous verrez par le résumé que j'ai fait des discussions qu'une chatte n'y retrouverait pas ses petits et, enfin, la question des macarons dépasse les compétences du Conseil municipal. Le plan circulation 2000 est mis en place au niveau cantonal, et, si l'on demande au Conseil administratif de prendre en considération cette pétition, il n'en fera de toute façon rien du tout. Je vous invite donc à la classer.

Premier débat

M. Guy Valance (AdG). Excusez-moi de reprendre encore la parole, mais j'aimerais juste dire une chose. Il est vrai que nous nous piquons les uns et les autres, dans ce Conseil et dans nos partis politiques, de tenir compte des

demandes émises par les habitants. Dans le cas présent, je remarque simplement que la commission des pétitions s'est réunie le 4 mars, le 22 avril, le 20 mai et le 1^{er} juillet 1996 pour traiter cet objet et que nous avons le rapport maintenant, en février 1999. C'est dire, et je tiens quand même à le souligner, l'importance que les uns et les autres, dans ce parlement, nous accordons au combat que les habitants peuvent mener pour avoir des quartiers plus conviviaux. Cela est assez effrayant.

M. Marco Ziegler (S). Le groupe socialiste, ou du moins un certain nombre de candidats socialistes d'il y a quatre ans, en 1995, avaient suscité cette pétition ou y avaient prêté la main. Il est évidemment assez cocasse de se retrouver, quatre ans plus tard, à la veille d'une nouvelle campagne, avec la remise de ce rapport. Cela explique en tout cas le caractère peut-être obsolète de certaines des conclusions, lequel est donc dû à la date de dépôt de ce rapport.

Cela dit, quelque chose d'important ressort quand même de cette affaire. D'abord, il est rassurant que les quatre objets présentés en fait dans la pétition – qui constituaient un patchwork peut-être un peu compliqué à gérer, parce qu'un certain nombre de mesures sont liées entre elles par une certaine idée de ce que le quartier pourrait devenir, mais celles-ci pourraient aussi toutes être adoptées individuellement – aient trouvé grâce devant la commission des pétitions, avec plus ou moins de succès.

Il est vrai que sur ces quatre objets, deux sont actuellement réalisés ou en cours de réalisation ou en bonne voie de l'être. Les macarons sont en place, vous le savez. Le quartier des Eaux-Vives a été le premier quartier à voir peindre en bleu les places de stationnement. Les résultats, tels que les habitants peuvent les vivre actuellement, sont relativement probants. On a vu se transformer l'usage des places de stationnement dans le quartier. A certaines heures de la journée, il y a un mouvement important et des changements de places, mais il y a régulièrement des places de stationnement disponibles. A d'autres heures de la journée, ce n'est plus le cas. Cela dit, on constate que, pendant les heures diurnes, ouvrables, le très large stationnement de pendulaires dans le quartier qui existait auparavant est actuellement éliminé, ce qui représentait l'un des buts de la mesure. Ne serait-ce que par cette valeur d'expérience, cette mesure, qui devra être étendue à l'ensemble des quartiers de la ville, avait sa raison d'être. Elle a été mise en place entre-temps par le biais des autorités cantonales; tant mieux! Cela dit, la reconnaissance de la validité de cette mesure, de son opportunité a valeur d'exemple pour l'ensemble des quartiers de la ville.

L'autre mesure qui risque bien de voir le jour à moyen terme, c'est le parking du bord du lac. Il a été planifié, il est inscrit dans la planification des parkings

d'échange qui ont une certaine chance de se réaliser, parce que la faisabilité est vérifiée et qu'il n'y a pas, apparemment, de trop gros obstacles en termes de droits démocratiques.

Il reste, par contre, les deux autres objets qui, pour les Eaux-Viviens, ou du moins ceux qui avaient pu être contactés à l'époque et qui se sont exprimés en signant cette pétition, restent toujours d'actualité. Quatre ans ont passé; c'est long, mais, cela dit, on peut encore attendre quatre ans, car la pétition doit trouver réponse sur les deux objets restant à traiter. La prise de position du Conseil municipal aura autant de poids et d'importance que celle qui a été demandée au Grand Conseil, parce que, je le rappelle ici, cette pétition avait été déposée tant au niveau municipal qu'au niveau cantonal.

Il y a tout d'abord la suppression du trafic de transit à la rue de Montchoisy. C'est un élément essentiel. Le matin, le quartier des Eaux-Vives est caractérisé par des grandes pénétrantes. Il y en a deux au bord du lac: les quais et la rue des Eaux-Vives; et une troisième en haut du quartier, qui est la route de Frontenex. A chacun des débouchés de ces pénétrantes dans le centre-ville, il y a retenue des véhicules par les feux de circulation pour éviter d'engorger le centre-ville. Alors, que font les automobilistes retenus à ces feux? Comme ils en ont assez d'attendre, ils s'enfilent dans les petites rues pour essayer de gagner trois, quatre ou cinq places en «grattant» celui qui était devant eux. C'est ce trafic-là qui envahit régulièrement la rue de Montchoisy et qui doit être filtré ou stoppé. Pour cela, il faudra des mesures de gestion de la circulation; il faudra peut-être enlever le bidirectionnel dans la rue et trouver des aménagements. Cela reste une demande importante. Il n'y a pas d'espaces conviviaux aux Eaux-Vives. Il s'agit de créer au moins un espace relativement tranquillisé dans la circulation. La rue de Montchoisy, qui a un caractère assez central dans ce quartier, semblait représenter cet objectif. La commission des pétitions a reconnu le bien-fondé de cet objectif et nous vous demandons ce soir de voter en sa faveur, cela restant un élément essentiel.

Le dernier point, c'est la place Pré-L'Evêque. On sait le sort que connaissent les projets d'amélioration de l'espace urbain et des places en Ville de Genève. Evidemment, nous ne voudrions pas que la place Pré-L'Evêque subisse le sort de quelques autres places récentes, dont on a parlé dans cette ville. Cela dit, c'est une des places qui mériterait un intérêt soutenu; elle a déjà fait l'objet d'études et de projets. Les habitants des Eaux-Vives tenaient à vous transmettre encore une fois que l'état actuel de cette place est totalement insatisfaisant et devra être repensé, et ils tiennent toujours, ce soir, à voir approuver son réaménagement par ce Conseil.

C'est pourquoi le groupe socialiste du Conseil municipal vous demande de voter les conclusions de ce rapport, encore qu'il faudrait peut-être les préci-

ser, puisque l'on ne dit pas à qui l'on renvoie ce rapport. Je pense qu'il s'agit quand même, dans l'esprit de la commission, du Conseil administratif, étant bien entendu qu'une partie des demandes le concerne. Ce qui ne le concernerait pas sera transmis au Conseil d'Etat, qui a lui-même déjà été chargé de traiter des conclusions du même type découlant de la même pétition, déposée devant le Grand Conseil. Celui-ci avait heureusement voté plus rapidement que nous.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Il est dans ce rapport une phrase qui, en ce qui concerne les libéraux, les a heurtés et qui vient à l'instant d'être éclairée par M. Ziegler. Il s'agit de la deuxième invite, qui dit: «suppression du trafic de transit». Nous ne voyons guère comment il serait possible de supprimer le trafic de transit à travers le quartier des Eaux-Vives, dès lors que, par définition, il représente, irrémédiablement, la pénétrante depuis l'est du canton, sauf peut-être à construire une traversée de la rade qui permette de déplacer le trafic venant de l'est sur l'autre rive, mais j'ai cru comprendre que la majorité de ce Conseil municipal n'était pas favorable à ce que l'on revienne sur ce débat.

Néanmoins, je constate qu'aujourd'hui il nous est dit: «Nous visons la rue de Montchoisy.» Cependant, le rapport, au point 2 des votes, comme à l'accoutumée, a une portée beaucoup plus large, et je dirai que, comme à l'accoutumée dans la bouche de M. Ziegler, il s'agit toujours de minimiser les phrases qu'il a lui-même glissées dans les textes. Toutefois, je crois que nous ne pouvons pas accorder à la deuxième invite l'interprétation restrictive qui vient d'en être donnée.

C'est la raison pour laquelle je dépose, Madame la présidente, sur votre bureau, un amendement différent de celui que je vous ai apporté et que je retire, mais qui, reprenant les propos de M. Ziegler, consiste simplement à ajouter à la deuxième invite «à la rue de Montchoisy».

Projet d'amendement

«suppression du trafic de transit à la rue de Montchoisy».

Cela signifie qu'il ne s'applique pas aux quais ni à la rue des Eaux-Vives qui, inévitablement, constituent aussi bien des axes d'entrée que de sortie, et cela de manière définitive, sauf à trouver des solutions qui sont effectivement extrêmement lourdes, soit la mise en souterrain du trafic.

Au-delà de cette remarque, on ne peut s'empêcher – en lisant ce rapport et le principe même de la pétition – de constater qu'une fois de plus nous entendons

dresser un quartier contre un autre; qu'une fois de plus il s'agit d'isoler un quartier, d'isoler les problèmes qui se posent dans ce quartier et se contenter de dire: ce n'est pas difficile, il suffit de les déplacer en amont, en aval, à droite ou à gauche, cela sans se préoccuper des conséquences fâcheuses qu'un tel déplacement provoque.

Nous nous trouvons, dans le cadre de cette pétition et dans le cadre de la proposition de vote que nous fait la majorité alternative, face à la même thématique que celle qui, à la Jonction disait: il n'est pas difficile de fermer telle rue à la circulation, puisque nous pouvons sans autre transférer le trafic sur telle autre rue: en l'espèce, fermer la rue des Deux-Ponts et transférer le trafic dans le quartier des Acacias, qui ne répondrait pas de la même démocratie de quartier ou du même Soviet.

Cette manière de faire, de fragmenter la ville est aberrante. Il ne saurait y avoir d'aménagement de proximité ou de convivialité aux Eaux-Vives, qui ne soit pas un aménagement de convivialité de l'ensemble de la ville. Une fois de plus, l'objectif était contenu dans le plan Circulation 2000, avec tous ses inconvénients et tous ses avantages. Le principe de la diviser en un puzzle est un principe aberrant, je tenais à vous le dire.

Cela dit, sous réserve de l'approbation de notre amendement, évidemment, nous soutiendrons ce principe.

M. Robert Pattaroni (DC). Je serais d'autant plus bref que notre parti rejoint aussi les conclusions du rapport et la proposition de renvoyer cela au Conseil administratif.

Je voudrais dire, en tant qu'habitant des Eaux-Vives, que le problème des macarons a réglé certains problèmes, mais qu'il a posé un autre petit problème. Il est vrai qu'il y a des résidents de longue durée qui, eux, sont maintenant satisfaits de pouvoir mettre leur voiture la nuit dans le quartier avec un peu plus de facilité qu'auparavant. Il se trouve qu'il arrive assez souvent qu'il y ait des résidents, non pas de longue durée mais de courte durée, par exemple des visiteurs qui viennent pour les vacances ou des parents. Pour cette catégorie de personnes, je crois qu'il faudra qu'on trouve une deuxième solution, car celles-ci auraient aussi le droit de pouvoir laisser leur voiture quelques jours dans le quartier sans être victimes d'amendes. Toutefois, maintenant, vu que les agents municipaux ne peuvent plus infliger des amendes, on peut toujours essayer de le faire.

(La présidence est reprise par M. Daniel Pilly, président.)

M. Guy Valance (AdG). Nos amis libéraux sont de très gros menteurs, car il est absolument clair, et ils feraient mieux de le dire – d’ailleurs je pense qu’électoralement ce serait beaucoup plus porteur – qu’ils sont de toute manière contre toute modération de trafic dans les quartiers en ville et dans le canton. Les libéraux sont pour le «tout voiture»; qu’ils le disent, ils ont suffisamment de soutien dans ce canton et je pense que, s’ils veulent ratisser large, ils font, de ce point de vue, une grave erreur. Donc le discours de M. Froidevaux était évidemment un gros, gros mensonge, mais il ne faut pas le dire, bien entendu.

Cela dit, M. Ziegler a bien parlé. Les conditions auxquelles les pénétrantes soumettent le quartier des Eaux-Vives sont absolument insupportables. Il est vrai que la rue de Montchoisy – que j’emprunte d’ailleurs assez souvent pour me rendre à mon travail – ainsi que les autres rues du quartier le matin très tôt et à certaines heures de la journée sont parfaitement saturées par la circulation et que, de surcroît, le problème de l’aménagement de ce magnifique espace urbain du Pré-l’Evêque est loin d’être résolu. Celui-ci est toujours transformé en parking et il serait opportun de pouvoir y développer autre chose.

Alors, Mesdames et Messieurs, bien entendu, pour ce qui concerne l’Alliance de gauche, ou ce qu’il en reste derrière moi, il est clair que nous soutiendrons la proposition faite par les socialistes, puis nous continuerons quand même à critiquer un petit peu le rapporteur libéral de ce rapport qui n’a véritablement pas fait diligence et qui, d’une certaine manière, a un peu, même beaucoup, même très fort, démontré ce que je disais précédemment, à savoir que les libéraux se foutent éperdument des revendications des habitants dans les quartiers et même de l’ensemble de la ville de Genève.

M. Jan Marejko, rapporteur (L). Je tiens toute de suite à préciser, Monsieur le président, pour M. Valance, que je fais acte de contrition. C’est vrai, je vous prie de m’excuser de rendre ce rapport si tard. Il y a eu des couacs. Ma seule consolation – mais ce n’est pas une justification – c’est qu’il y a des rapports qu’on attend d’illustres personnages de ce Conseil municipal et qui ont jusqu’à dix ou douze ans de retard. Mais, encore une fois, ce n’est pas vraiment une excuse de ma part.

Le Parti libéral est loin d’être «tout voiture», puisque vous me voyez rentrer avec mon vélo tous les soirs à la fin des séances plénières. Cela fait au moins une douzaine d’années que j’ai découvert les joies du vélo en ville, parce qu’y prendre ma voiture me donne des boutons.

Le point sur lequel j’aimerais insister, c’est que, à cause de l’intervention de M. Ziegler, qui était excellente par ailleurs, nous sommes en train de recommen-

cer le travail de la commission. (*Remarque de M. Valance.*) Alors, je vous conjure de raccourcir vos interventions, de façon que nous puissions voter rapidement. (*Rires.*) Parce que vous le voyez, d'après mon rapport... (*Remarque de M. Valance.*) Monsieur le président, je vous fais remarquer que M. Valance m'interrompt sans cesse...

Le président. Oui, effectivement, c'est un peu abusif.

M. Jan Marejko. Je suis très heureux de savoir à quel point ma parole le stimule, mais enfin... (*Nouvelle remarque de M. Valance.*)

Le président. Monsieur Valance, s'il vous plaît, laissez parler M. Marejko.

M. Jan Marejko. Monsieur Valance, m'autorisez-vous à aller jusqu'au bout de mon propos? Bien, merci.

Le premier point consiste donc à dire «ne refaisons pas le travail de la commission». Vous voyez, d'après mon rapport, que cela est extrêmement complexe et chaotique.

Le deuxième point sur lequel il y a eu pratiquement l'unanimité, c'est le parking d'échange près de Genève-Plage. Il y a eu 10 oui et 3 abstentions; ne comprenant pas la mienne, parce que je trouvais le parking d'échange très bien. Malheureusement, les Genevois étant ce qu'ils sont, pour qu'ils utilisent vraiment les parkings d'échange, il faudrait prendre des fourches pour les pousser dans les transports publics qui partiraient de ces parkings. Mais enfin, j'étais assez partisan des parkings d'échange, parce que c'est la solution qui paraît la meilleure à vue humaine.

Encore une fois, je suis convaincu que, d'une part, nous ne pouvons plus – comme le disait l'argument le plus frappant, utilisé par mon cher collègue Froidevaux, et cela ne vous surprendra pas que j'en fasse l'éloge – penser la convivialité, qui m'est aussi chère qu'à vous, en termes de quartier seulement. Nous sommes obligés d'avoir une autorité supérieure, ou un «leadership», puisque, contestataires comme nous sommes à Genève, nous n'aimons pas le mot d'autorité, un «leadership» supérieur. La preuve de ce que j'avance, c'est que la pétition de M. Kanaan a été aussi transmise au Grand Conseil. Donc, je crois qu'on ne peut pas faire grand-chose à ce niveau-là sinon recommander que, si l'on devait faire quelque chose, l'on construise ce parking d'échange à Genève-Plage.

M. Sami Kanaan (S). M. Marejko me fait beaucoup d'honneur en m'attribuant, à moi tout seul, cette pétition, car il y avait quand même plusieurs centaines de personnes qui l'ont signée. Il est vrai qu'avec d'autres personnes habitant ce quartier j'ai contribué à collecter des signatures, mais je ne voudrais pas m'attribuer personnellement cet honneur.

Cela me donne l'occasion de dire deux ou trois choses plus pratiques peut-être que les envolées du rapporteur.

Tout d'abord, l'amendement libéral n'a pas lieu d'être, car, finalement, les votes de la commission traitent l'une après l'autre les invites de la pétition et, dans celles-ci, on parle clairement de la suppression du trafic de transit à la rue de Montchoisy, donc il n'y a pas de malentendu possible. A la limite, j'aurais préféré l'autre formulation qui supprime le trafic de transit partout. Malheureusement, je conçois que cela n'est pas très réaliste. On ne vote pas vraiment sur la dernière page du rapport, mais bien sur les invites de la pétition, approuvée en l'occurrence par la commission.

Cela dit, venons-en aux compétences. La commission avait l'air un peu perplexe ou, en tout cas, le rapporteur donne l'impression qu'elle était quelque peu perplexe sur la question des compétences. Nous en avons déjà discuté récemment. La Ville a un droit d'initiative par rapport aux enjeux de circulation et de stationnement. Elle doit et peut en faire usage en proposant à l'Etat des mesures de modération de circulation ou toute autre mesure portant sur la circulation et le stationnement. Ce n'est pas seulement un droit, c'est une responsabilité, car l'Office des transports et de la circulation étant de toute façon submergé, c'est clair qu'il accordera plus d'intérêt à des dossiers où il y a des demandes concrètes émanant des principaux concernés, c'est-à-dire des communes et bien sûr des habitants.

Concernant l'aspect trop sectoriel, trop particulier d'un quartier, j'aimerais dire deux choses. Premièrement, les Eaux-Vives ont en commun avec d'autres quartiers de la ville d'être un quartier très dense avec une mixité d'activités: logements, services, loisirs aussi, avec plusieurs restaurants et cinémas. Ils ont aussi ceci de particulier que c'est d'une part un quartier d'accès à la ville, puisque on entre en ville par les Eaux-Vives, sur la rive gauche. Vous arrivez directement de la campagne en ville par les Eaux-Vives. D'autre part, il s'agit déjà d'un quartier du centre. Je dirais que c'est, de tous les points d'accès à la ville de Genève, celui-ci où la distance entre la limite de la ville et le centre est la plus petite. Si on y ajoute la densité du quartier en terme d'habitations et de services, donc de trafic, cela crée réellement une densité de trafic considérable, ce qui fait que la problématique est peut-être un petit peu plus difficile à gérer qu'ailleurs. Les Pâquis sont un quartier très similaire aux Eaux-Vives, avec une problématique très proche et je dirais que cela augmente nettement le problème de densité de trafic par rapport à d'autres axes.

Cela dit, de toute façon, je n'accorde que peu de crédit aux réactions des libéraux sur l'intérêt général par rapport à l'intérêt du quartier, car, quand nous proposons, il y a quelques semaines, des mesures portant sur l'ensemble de la ville, ils ont réussi à nous dire que, de toute façon, il ne fallait pas entrer en matière, parce qu'il fallait prendre en compte l'intérêt de l'ensemble du canton. Je suppose que, si l'on propose des mesures pour l'ensemble du canton, ils vont dire qu'avec la région, tôt ou tard, on arrive à la Méditerranée, à l'océan Atlantique et à la mer du Nord, pourquoi pas? Nous n'avons pas la prétention de régler tous les problèmes de l'Europe en matière de trafic, ici, au Conseil municipal.

Mis aux voix, l'amendement de M. Froidevaux est accepté par 27 oui contre 22 non.

Mises aux voix, les conclusions de la commission, amendées par le plénum, sont acceptées à l'unanimité.

Elles sont ainsi conçues:

CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition N° 17 au Conseil administratif en lui demandant de réaliser les objectifs suivants:

- inclure la question des macarons;
- suppression du trafic de transit à la rue de Montchoisy;
- construction d'un parking d'échange dans la région de Genève-Plage;
- aménagement de la place Pré-l'Evêque avec l'amendement de M. Ducret proposant de supprimer la poste provisoire.

14. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

15. Interpellations.

Néant.

16. Questions.*orales:*

Le président. Il nous reste dix minutes pour les questions orales, à poser à M. Vaissade, puisque lui seul nous fait l'honneur de rester parmi nous.

M^{me} Marie Vanek (AdG). J'aimerais savoir si, demain, on aura aussi droit aux questions orales, parce que j'ai des questions...

Le président. Cela dépendra de la présence du Conseil administratif. En principe, on traitera aussi des questions orales demain.

M^{me} Marie Vanek. Alors, si vous me notez pour demain, je renonce à les poser ce soir.

M. Roman Juon (S). Ma question s'adresse au seul représentant du Conseil administratif. En 1985, Genève a été submergée par 60 cm de neige et La Chaux-de-Fonds s'est offerte spontanément pour prêter main-forte à la Voirie genevoise. Je souhaiterais que Genève en fasse de même, puisque La Chaux-de-Fonds se trouve dans la même situation. Celle-ci est peut-être mieux organisée que Genève, mais il serait bon de faire un geste, c'est-à-dire que Genève offre ses services pour donner un coup de main à nos amis chauds-de-fonnières.

Le président. Le mieux que l'on puisse faire, c'est de leur envoyer une caisse de pinard! (*Rires.*)

Est-ce qu'il y a une réponse du Conseil administratif?

Je connais assez bien l'organisation de La Chaux-de-Fonds en cas de neige. Je vous assure qu'elle n'a pas besoin des Genevois, sauf pour le pinard, parce qu'il n'y en a pas là-haut. Monsieur Vaissade, vous avez la parole.

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. Monsieur le président, vous avez apporté une réponse dont je ne connais pas vraiment la validité. Je ne sais pas si la Voirie de La Chaux-de-Fonds peut subvenir à l'enlèvement de cette neige par ses propres moyens. Cette question sera transmise à M^{me} Burnand, qui l'estimera, et au Conseil administratif pour voir s'il a les moyens d'intervenir.

Le président. Comme il n'y a plus de questions, je lève la séance et vous donne rendez-vous demain à 17 h.

Séance levée à 22 h 50.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	3106
2. Communications du bureau du Conseil municipal	3106
3. Clause d'urgence sur la motion de MM. Guy Dossan, Robert Pataroni et Pierre Reichenbach: «Plaine de Plainpalais: respect des décisions du Conseil municipal» (M-384)	3106
4. Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, en vue de l'approbation du plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit concernant l'ensemble du territoire de la Ville de Genève (plan 29010/21A) (N° 435).....	3107
5. Proposition du Conseil administratif en vue du boucllement de deux comptes d'équipement terminés, sans demande de crédit complémentaire, concernant les compagnies de sapeurs-pompiers volontaires (N° 438)	3128
6. Proposition du Conseil administratif en vue du boucllement de divers crédits d'équipement terminés, sans demande de crédit complémentaire, concernant le Service d'incendie et de secours (N° 439)	3130
7. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 999 000 francs destiné à la réfection complète de la piste d'athlétisme du centre sportif du Bout-du-Monde situé au 12, route de Vessy (N° 441)	3133
8. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 399 200 francs destiné à la réfection du terrain synthétique et de l'anneau d'athlétisme du stade de Richemont sis au 64, route de Frontenex, parcelle 1657 (N° 442).....	3143
9. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 100 000 francs, ramené à 50 000 francs, destiné à une prise de participation de la Ville de Genève dans l'augmentation du capital-actions de Swissmetro SA (N° 356 A)	3150

10. Rapports de majorité et de minorité de la commission des beaux-arts chargée d'examiner le projet d'arrêté de M ^{me} Marie-France Spielmann, MM. Bernard Lescaze, Guy Valance et Bernard Paillard, renvoyé en commission le 17 juin 1998, intitulé: «Un prix et une rue Jorge-Luis-Borges» (N° 363 A/B)	3161
11. Rapport de la commission de l'informatique et de la communication chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue du bouclage de divers crédits informatiques terminés:	
a) sans demande de crédit complémentaire;	
b) avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 2 380 121,40 francs, composé:	
— d'une part, d'un montant de 798 429 francs destiné à couvrir les hausses;	
— d'autre part, d'un montant de 1 581 692,40 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires (N° 366 A)	3186
12. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition N° 89 de l'Association de la Vieille-Ville: «Pour que «Clémentine» continue à s'exprimer sous le tilleul de la liberté au Bourg-de-Four» (N° 430 A)	3190
13. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition N° 17, intitulée: «Pour un quartier des Eaux-Vives plus convivial» (N° 432 A).....	3199
14. Propositions des conseillers municipaux	3213
15. Interpellations	3213
16. Questions	3214

La mémorialiste:
Marguerite Conus